

Rapport général

sur la situation de l'Instruction primaire

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1914—1915.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Pendant l'année scolaire 1914-1915, les écoles primaires étaient encore réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par suite de l'arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprenaient un ou plusieurs cantons, savoir:

- 1^{er} arrondissement: Luxembourg;
- 2^e — Echternach, Grevenmacher, Remich;
- 3^e — Esch-s.-Alz.;
- 4^e — Diekirch, Redange, Vianden;
- 5^e — Clervaux, Wiltz;
- 6^e — Capellen, Mersch.

Une nouvelle répartition des écoles entre huit arrondissements d'inspection est en vigueur depuis le commencement de l'année scolaire en cours.

Les données du Rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

1^{er} ARRONDISSEMENT: CANTON DE LUXEMBOURG.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 17.

Localités.	Élèves.		Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.	
Hamm: Schleifmuhl	25	16	500 ¹⁾
Hollerich: Bonnevoie	52	53	1400 ²⁾
— gare	50	20	700
— ville	28	30	1400
Luxembourg: ville-haute	18	10	950
— id.	22	24	1225
— id.	25	20	1225
— Clausen	23	20	950
— Gare	19	18	1225
— Grund.	7	12	1225
— id.	10	22	1225
— id.	14	20	1225
— Limpertsberg ...	20	18	1225
— Pfaffental	15	20	1225
— id.	15	18	1225
— maîtresse remplaçante ..	—	—	1225
Rollingergrund	51	55	700
Strassen	17	27	700
Total	411	403	19550

Le personnel des écoles gardiennes publiques se composait de 14 maîtresses laïques et de 5 sœurs.

L'école de Strassen ne fonctionnait que pendant le semestre d'été; en hiver, elle était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Les maîtresses de Bonnevoie et Hollerich-Gare et 10 maîtresses

¹⁾ Plus logement.

²⁾ A Bonnevoie, deux maîtresses étaient préposées à la même école.

tresses de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à Aix-la-Chapelle, resp. à Carlsruhe et à Wurzburg. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement de la ville. Celle de Rollingergrund a fréquenté les cours froebeliens de l'école professionnelle et ménagère de Mlle Neumann.

A Luxembourg et à Schleifmuhl, on admettait les enfants dès l'âge de 3 ans, à Rollingergrund à 4 et à Hollerich et Strassen à 5 ans.

Les écoles gardiennes sont, en général, bien installées et bien outillées, mais la salle de classe de Strassen est basse et sombre, l'escalier qui y conduit est incommode et même dangereux, et la cour de récréation fait défaut.

La marche des écoles gardiennes publiques du 1^{er} arrondissement est représentée par 7 n^{os} 2, 7 n^{os} 3 et 3 n^{os} 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham, d'Eich, de Hostert et d'Itzig, dirigées par des maîtresses religieuses, comptaient 29, resp. 151, 54 et 40 élèves; l'école gardienne de Mlle Neumann, dirigée par une maîtresse laïque diplômée, comptait 10 élèves.

Les écoles du Rham, d'Eich et celle de Mlle Neumann duraient toute l'année, celles de Hostert et d'Itzig étaient, en hiver, remplacées par des ouvriers dirigés par les mêmes sœurs.

La maîtresse de l'école d'Eich est assistée de deux aides. Les maîtresses des écoles de Hostert et d'Itzig possèdent le brevet de l'ouvrage manuel.

Marche de ces écoles: 5 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 172 écoles primaires publiques — le même nombre que l'année précédente — se subdivisaient en 70 écoles de garçons, 70 écoles de filles, 21 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour les commençants.

Toutes les écoles de garçons et 14 écoles mixtes ordinaires

étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et 7 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Les 2 écoles d'Alzingen, de Hesperange, de Kirchberg, de Muhlenbach et de Pulvermuhl sont mixtes. Dans les 3 dernières localités, les trois premières années d'études sont dirigées par des institutrices, les autres se trouvent sous la direction d'instituteurs. A Alzingen, l'institutrice dirige les 1^{re}, 2^e, 5^e, 6^e et 7^e années, dont les deux premières seules sont mixtes, tandis que l'instituteur a sous sa direction les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e années, dont les 3^e et 4^e années sont des classes mixtes. A Hesperange, l'institutrice dirige les 3^e et 4^e années mixtes et la 7^e année de filles, tandis que l'instituteur est préposé aux 5^e et 6^e années mixtes et à la 7^e année de garçons.

Les 172 écoles appartiennent à 43 ressorts scolaires. Eich et Weimerskirch forment un seul ressort scolaire; il en est de même de toute la commune de Schuttrange.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 48 maisons d'école comptaient 169 *salles de classe*; deux salles de classe (Hamm 1, Merl 1) se trouvaient dans des maisons particulières, une salle de classe (Hollerich-Gare) dans une maison d'école privée.

Sur les 169 salles communales, 14 ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Bertrange (g.), sombre, 1;
Ernster, trop petite, 1;
Heisdorf (m.), trop petite, 1;
Hesperange (m.), basse et trop petite, 1;
Merl (f.), trop petite, 1;
Oetrange, trop petite, 1;
Sandweiler (m.), trop petite, 1;
Schuttrange, humides et trop petites, 2;

Strassen, sombres et humides, 2;
id. basses et trop petites, 2;
Walferdange (f.), trop petite, 1.

La place de récréation manquait à Hamm (m.), Heisdorf, Merl (f.), Munsbach, Oétrange, Strassen (f.) et Weiler-la-Tour. Elle était trop petite à Hesperange (m.), Hostert (3 écoles), Kirchberg (2 écoles), Medingen, Senningen (2 écoles), Schuttrange (2 écoles), Steinsel (3 écoles), Syren et Walferdange (f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Alzingen, Contern, Ernster, Hesperange, Hostert, Kirchberg, Munsbach, Niederanven, Oétrange, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel (3 écoles), Strassen et Walferdange; au point de vue de la construction et de la propreté à Syren.

Les jardins scolaires de Hollerich (f.) et Munsbach ne rendaient service ni aux écoles primaires ni aux écoles d'adultes.

Le mobilier de classe a été complété, resp. renouvelé par l'acquisition de bancs à deux sièges, de tableaux noirs, d'armoires et de pupitres à Hostert et à Luxembourg.

Le matériel d'enseignement a été également complété et renouvelé dans les communes d'Eich, Hesperange, Hollerich, Luxembourg, Niederanven, Schuttrange et Strassen par l'acquisition de globes terrestres, de planisphères, de tableaux artistiques, de tableaux, appareils et collections pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles, de l'hygiène, de la géographie, de l'histoire et des poids et mesures.

Les nouvelles maisons d'école de Beggen et de Bonnevoie sont terminées; de nouveaux cabinets sont en voie de construction à Steinsel et à Weimerkirch.

Le matériel de classe a été fourni régulièrement et en quantité suffisante aux élèves indigents. Cependant, dans la plupart des communes, les objets requis pour les travaux à l'aiguille

n'étaient pas compris dans le matériel à fournir aux élèves indigentes.

Dans les localités ci-après énumérées, les salles de classe continuaient à servir de local des ventes et de lieu de réunion à toutes sortes d'associations: Alzingen, Fentange, Hesperange (g.), Itzig (f.), Medingen, Merl, (g.), Sandweiler (g.), Schuttrange (f.), Senningen, Strassen (g. I), Syren et Weiler-la-Tour (g.).

Matières d'enseignement.

Les matières obligatoires, prévues par l'art. 23 de la loi du 10 août 1912, ont été enseignées à toutes les écoles. A Luxembourg, un maître spécial enseignait la gymnastique aux garçons et aux filles du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

Par suite du cantonnement des troupes allemandes, la rentrée des classes fut reculée de plusieurs semaines dans la ville de Luxembourg. Les écoles, qui devaient commencer le 20 septembre 1914, ne commencèrent en réalité que le 6, resp. le 10, 12, 16 et 20 octobre.

Les grandes vacances ont commencé le 6 août dans la ville de Luxembourg; le 14 août, dans la ville de Hollerich et la commune de Rollingergrund; le 19 août, dans la commune d'Eich; le 27, dans la commune de Hamm; le 28 août, dans les communes de Hesperange, Steinsel et Walferdange; le 29 août, dans la commune de Niederanven; le 30 août, dans les communes de Contern, Sandweiler et Strassen; le 31 août, dans les communes de Bertrange, Schuttrange et Weiler-la-Tour.

L'année scolaire courante a commencé le 20 septembre dans les villes de Luxembourg et de Hollerich et dans la commune de Rollingergrund; le 1^{er} octobre, à Niederanven et à Strassen; le 5 octobre, dans les autres communes du ressort, sauf à Schuttrange, où elle a commencé le 12 octobre.

Les vacances de Pâques duraient partout du mercredi avant jusqu'au second lundi après Pâques.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre 8½—11½, 8—11, 8½—11, 1½—4½, 1½—4, 2—4 (hiver), et 8½—11½, 8—11, 1½—4½, 1—4, 1½—4, 2—4 (été).

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire	3814	3756	7570
au-dessus de l'âge obligatoire ..	32	11	43
Total ...	3846	3767	7613

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 2.
La moyenne des élèves par école était de 44.

Les écoles comptaient:

10—20 élèves	3 écoles
21—30 —	15 —
31—40 —	50 —
41—50 —	52 —
51—60 —	37 —
61—70 —	12 —
71—80 —	3 —

Total ... 172 écoles.

Les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à Bonnevoie (2) et à Hollerich-Gare (1).

Absences.

Le total des absences était de 149270 demi-journées, dont 137323 justifiées et 11947 absences non justifiées.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bertrange	159	1383	202	203	8,7	1,2	1,2	11,1
Contern	175	2076	68	90	11,8	0,3	0,5	12,6
Eich.....	971	12509	659	2478	12,9	0,6	2,5	15,9
Hamm.....	230	4699	110	296	20,3	0,5	1,3	22,1
Hesperange	404	8876	336	239	21,9	0,8	0,5	23,2
Hollerich.....	2002	35316	855	3469	17,6	0,4	1,7	19,5
Luxembourg	2112	43158	1428	4555	20,4	0,7	2,1	22,7
Niederanven.....	265	3594	109	51	13,4	0,4	0,1	13,9
Rollingergrund	344	4253	22	323	12,3	—	0,9	13,2
Sandweiler.....	118	1707	246	22	14,4	1,2	—	15,6
Schuttrange	130	529	385	114	4	2,9	0,8	7,7
Steinsel	176	3420	111	—	19,4	0,7	—	20,1
Strassen	235	5522	177	91	23,4	0,7	0,3	24,4
Walferdange.....	148	2993	73	13	19,7	0,4	—	20,1
Weiler-la-Tour ...	101	2342	165	3	23,1	1,6	—	24,7
Total	7570	132377	4946	11947	17,4	0,6	1,6	19,6

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité les écoles quatre fois, 1 commission les a visitées deux fois, 2 les ont visitées une fois. 11 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles. Une commission a fait rapport à l'inspecteur.

Application des art. 10, 11 et 12 sur l'enseignement obligatoire:

Communes de	L'art. 10		L'art. 11		L'art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bertrange	—	4	2	—	4	—
Contern	3	—	—	—	—	—
Eich.....	—	78	36	—	34	—
Hamm.....	23	—	6	2	—	2
Hesperange	7	2	—	7	—	2
Hollerich.....	78	—	—	53	—	40
Luxembourg	—	122	57	—	—	37
Niederanven.....	9	—	—	3	—	—
Rollingergrund ...	—	10	6	—	1	—
Steinsel	1	—	—	1	—	—
Strassen	12	—	—	4	—	2
Walferdange.....	1	—	—	1	—	—
Weiler-la-Tour ...	2	—	—	1	—	—
Total ...	136	216	107	72	39	83

24 élèves ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année.

Le certificat d'études, prévu par l'art. 19 de la loi, a été délivré à 209 garçons et 244 filles, au total à 453 élèves. Sont compris les certificats d'études délivrés à la 7^e année attachée aux écoles primaires supérieures et à la 7^e année des écoles primaires privées.

La 7^e année d'études n'avait pas été introduite à Merl et à l'école de filles de Schuttrange, à cause de l'exiguïté des salles de classe.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant du 1^{er} arrondissement se composait de 85 instituteurs, 60 institutrices laïques et 29 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice remplaçants de la ville de Luxembourg.

Mutations dans le personnel enseignant:

8 par suite de promotion,

4 par suite d'abandon de la carrière.

Remplacements: 5 institutrices étaient remplacées pour cause de maladie pendant respectivement 1 mois, 3 mois, 4 mois, 6 mois et toute l'année.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'enseign. pr. sup.	9	9	4	22
Brev. d'enseign. postsc..	49	39	10	98
Brev. d'aptit. pédagog.	21	9	10	40
Brevet provisoire	6	3	5	14
Total	85	60	29	174

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses	
1	7	2	1	10
2	37	29	18	84
3	40	27	10	77
4	—	1	—	1
Total	84	59	29	172 ¹⁾

¹⁾ Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville de Luxembourg ne sont pas compris.

Assiduité.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	8	3	2	13
2	43	50	25	118
3	32	6	2	40
4	1	—	—	1
Total ...	84	59	29	172

Résultat général.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	2	1	6
2	24	23	15	62
3	50	32	13	95
4	7	2	—	9
Total ...	84	59	29	172

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	3	12	2	17
6—10	12	8	5	25
11—15	13	11	4	28
16—20	16	4	4	24
21—25	15	8	5	28
26—30	9	9	3	21
31—35	10	3	2	15
36—40	4	4	1	9
41—45	3	1	3	7
Total ...	85	60	29	174

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 85 instituteurs touchaient	188776 fr.
les 60 institutrices laïques	99910 »
les 29 institutrices religieuses	26090 »

Total 314776 fr.

La moyenne du traitement communal était donc pour l'instituteur de.....	2221 fr.
pour l'institutrice laïque de	1665 »
pour l'institutrice religieuse de	899 »

Suppléments de traitement.

82 instituteurs recevaient de ce chef	56055,75 fr.
48 institutrices laïques	24675 »

Total ... 80730,75 fr.

3 instituteurs et 12 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs		Institutrices laïques		Institutrices religieuses		Total.
		nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup.	300	9	2700	9	2700	4	1200	fr. 6600
Brev. d'ens. postsc..	200	49	9800	39	7700	10	2000	19500
Brev. d'apt. pédag..	100	21	2100	9	900	10	1000	4000
Total	79	14600	57	11300	24	4200	30100

6 instituteurs, 3 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

2 institutrices laïques avaient 150 fr. de prime, parce que les examens pour le brevet postscolaire ont eu lieu à Pâques 1915.

Indemnités de logement effectives.

74 instituteurs touchaient de ce chef	33400 fr.
53 institutrices laïques	18325 »
Total	51725 fr.

En ajoutant les indemnités partielles de 150 et de 200 fr. (Contern et Rollingergrund), le résultat final sera de 51725+350=52075 fr.

Les indemnités de logement légales s'élevaient

pour les 85 instituteurs à	36650 fr.
pour les 60 institutrices laïques à.....	19925 »
Total	56575 fr.

Total des revenus.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	reli- gieuses.	
Traitements commun...	188776	99910	26090	fr. 314776
Supplém. de traitem...	56055,75	24675	—	80730,75
Primes de brevet.....	14600	11300	4200	30100
Ind. de logement effect.	33750	18325	10 log.	52075
Total	293181,75	154210	30290	477681,75

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était

pour l'instituteur de	3449 fr.
pour l'institutrice laïque de	2570 »
pour l'institutrice religieuse de.....	1044 » + log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postsecondaires.

58 instituteurs ont touché.....	15403 fr.
21 institutrices laïques	3305 »
16 institutrices religieuses	4260 »
Total	22968 fr.

Indemnité moyenne pour l'instituteur	265 fr.
— l'institutrice laïque	157 »
— l'institutrice religieuse ..	266 »

La moyenne des institutrices religieuses est supérieure à celle des instituteurs et des institutrices laïques, parce que plusieurs cours postcolaires dirigés par les premières duraient toute l'année.

Logements.

11 instituteurs, 7 institutrices laïques et 29 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 29 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Les logements de service comprenaient, outre la cuisine :

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	1	—	1
3	2	5	2	9
4	4	1	2	7
5 et plus	5	—	6	11
Total .	11	7	10	28

Les logements de Contern, Ernster, Rollingergrund, Weiler-la-Tour (instituteurs) et de Schuttrange (institutrices religieuses) laissaient beaucoup à désirer. Les instituteurs recevaient une indemnité partielle.

Des *distributions de prix* ont eu lieu dans les écoles des communes de Bertrange, Contern, Niederanven, Schuttrange, Steinsel, Strassen, et Weiler-la-Tour.

La *caisse d'épargne* se trouvait introduite à 80 écoles, où 635 enfants ont versé 14819,70 fr.

b) Écoles primaires privées.

1^o L'école primaire de l'orphelinat d'Itzig, comptant 52 élèves, formait deux classes séparées, dont l'une était dirigée par une religieuse diplômée, et dont l'autre classe était dirigée par une institutrice qui n'avait pas de brevet luxembourgeois.

2^o Les écoles de l'hospice du Rham comptaient 107 garçons et 84 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes et les 2 classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant se composait de 3 institutrices laïques et de 2 institutrices religieuses. 1 institutrice religieuse était remplacée pendant toute l'année par une institutrice laïque. 1 institutrice possédait le brevet d'enseignement postscolaire, 4 possédaient le brevet d'aptitude pédagogique.

3^o Les 7 années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 5 classes, dirigées par 5 institutrices religieuses et 1 institutrice laïque, qui se partageaient les différentes branches. 1 institutrice possédait le brevet d'aptitude pédagogique, 4 le brevet d'enseignement postscolaire, 1 le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Ces classes comptaient 116 élèves, dont 12 au-dessus de l'âge obligatoire.

4^o L'école primaire de St-Joseph, dirigée par une institutrice religieuse diplômée, comptait 13 élèves, réparties en 6 classes. La 7^o année, combinée en partie, à titre provisoire, avec la classe inférieure de l'école primaire supérieure de ce pensionnat, comptait 4 élèves.

Notes générales pour les résultats obtenus: 4 nos 2 et 8 nos 3.

c) *L'enseignement à domicile* a été donné à 1 enfant de la commune d'Eich.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 1^{er} arrondissement comptait 3 écoles primaires supé-

rieures pour garçons, installées à Hollerich-Gasperich, Luxembourg et Eich-Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles, à Eich, Hollerich-Gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de 2 divisions; à l'école pour jeunes filles de Luxembourg, les 2 divisions formaient 2 classes séparées.

A titre transitoire, les élèves de la 7^e année formaient la division inférieure des écoles primaires supérieures, à l'exception de l'école de jeunes filles de Luxembourg, qui ne comptait que des élèves ayant suivi avec succès la 7^e année.

Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière école, on enseignait également la sténographie.

Aux écoles de garçons de Hollerich et Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Élèves.

Écoles de	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7 ^e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7 ^e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.
Hollerich	7	35	18	12
Luxembourg	37	22	—	42
Weimerskirch-Eich .	22	16	16	8
Total ...	66	73	34	62
	139		96	

Tous les élèves de la 7^e année ont obtenu le certificat d'études.

Absences des élèves de la 7^e année d'études.

Écoles de	Garçons.					
	Nombre des absences			Moyennes par élève		
	art. 6	avec	sans	art. 6	avec	sans
		permission.			permission.	
Hollerich.....	58	—	—	8,3	—	—
Luxembourg.....	1164	57	2	31	0,9	—
Weimerskirch.....	225	35	32	10,2	1,5	1,4
Total....	1447	92	34	21,9	1,4	0,5

Écoles de	Filles.					
	Nombre des absences			Moyennes par élève		
	art. 6	avec	sans	art. 6	avec	sans
		permission.			permission.	
Hollerich.....	949	45	6	52,7	2,5	0,3
Luxembourg.....	—	—	—	—	—	—
Eich.....	144	9	7	9	0,5	0,4
Total....	1093	54	13	32,3	1,5	0,3

Personnel enseignant.

Les 3 instituteurs et 2 institutrices religieuses possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, 4 institutrices religieuses étaient en possession du brevet d'enseignement postscolaire.

A Luxembourg, 5 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit; l'une d'elles était chargée en outre de la direction de l'école; une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise et le chant.

A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les enfants de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains

était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure de filles, et, suivant la fortune des parents, de 15, 20 et 25 fr. par semestre pour l'école des garçons.

Notes pour le résultat général: 4 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institu- trices religieuses.	Total.
Traitements communaux..	8800	6050	14850
Supplém. de traitement..	2750	—	2750
Primes de brevet.....	900	1400	2300
Indemnités de logement..	1500	325	1825
Total fr.	13950	7775	21725

Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich 100, Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école) 800 fr.

Dépense totale... 22525 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 4000 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1^o Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois provisoire, avec 18 élèves;

b) des cours de perfectionnement, parallèles aux précédents, destinés à donner une éducation générale, avec 5 élèves;

c) des cours spéciaux préparatoires aux brevets français, avec 26 élèves;

d) un cours de ménage, avec 10 élèves;

e) 3 classes primaires supérieures, avec 94 élèves;

f) 5 classes primaires ordinaires, avec 116 élèves, dont 98 du pays et 18 étrangères, en tout 269 élèves.

Ce pensionnat était dirigé par 18 institutrices religieuses, dont 12 luxembourgeoises, 4 françaises, 1 allemande et 1 anglaise, et 1 institutrice laïque, munie du brevet postscolaire.

3 religieuses possédaient le brevet luxembourgeois d'enseignement primaire supérieur, 3 celui d'enseignement postscolaire, 2 celui d'aptitude pédagogique, 3 religieuses possédaient le brevet supérieur français, 1 le doctorat ès lettres de l'université de Paris, 1 le baccalauréat, 5 le brevet élémentaire français, 1 le brevet supérieur allemand, 3 étaient brevetées pour l'anglais, 1 avait le brevet luxembourgeois pour l'ouvrage manuel et 1 autre le diplôme supérieur de sténographie. Cinq maîtresses avaient 2, resp. 3 brevets chacune.

Outre les branches prescrites, on enseignait l'anglais, et, comme branches facultatives, le latin, l'italien, la musique, la peinture, la sténographie, la dactylographie et les arts décoratifs. Un professeur enseignait les mathématiques et les sciences naturelles, un autre donnait le cours de peinture. Les 6 institutrices de l'enseignement primaire sont comprises dans le nombre de 19 maîtresses.

2^o Le pensionnat St. Joseph à Limpertsberg comprenait, outre l'école primaire, dont il a été question:

a) une école primaire supérieure à 2 degrés, qui comptait 19 élèves;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, fréquenté par 5 élèves;

c) un cours de ménage comptant 16 élèves.

La population scolaire du pensionnat, l'école primaire comprise, s'élevait à 57 élèves, dont 2 étrangères.

Le personnel enseignant se composait, outre la directrice, de 12 maîtresses religieuses et d'un professeur d'anglais. Les maîtresses religieuses possédaient: 2 le brevet d'aptitude pédagogique luxembourgeois, 4 le brevet français élémentaire;

2 de ces maîtresses et 1 sans brevet enseignaient la musique; 1 maîtresse avec brevet enseignait le dessin et la peinture; 1 maîtresse avec et 1 sans brevet enseignaient l'ouvrage manuel. 2 maîtresses étaient luxembourgeoises, toutes les autres étaient de nationalité française.

Les résultats obtenus aux deux écoles primaires supérieures sont représentés par les n^{os} 2, resp. 3.

4. Cours postsecondaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Pendant l'année scolaire 1914—1915, il y avait dans le 1^{er} arrondissement 119 écoles d'adultes publiques, dont 70 écoles de garçons avec 779 élèves et 49 écoles de filles avec 731 élèves, soit 1510 élèves au total.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 209 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les écoles de garçons se trouvaient dans 33, les écoles de filles dans 32 localités.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire pour les garçons des communes de Contern et de Rollingergrund; elle l'était, pour les garçons et les filles, dans les communes de Hamm, Hollerich, Luxembourg, Schuttrange et Steinsel.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
5	2	22	32	56
6	—	4	10	14
Total ...	2	26	42	70

Écoles des filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Toute la semaine.	Total.
	par semaine.				
5	7	9	15	1	32
6	1	—	4	1	6
8	1	—	—	—	1
9 et plus	5	1	—	4	10
Total ..	14	10	19	6	49

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: l'ouvrage manuel, à.....	1 école,
1 branche: le dessin, à	24 écoles,
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à	1 école,
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, dessin à.....	7 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, instruction civique, hygiène, à.....	36 écoles,
8 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, sciences naturelles, hygiène, dessin, à	1 école,
Total	70 écoles.

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	12 écoles,
1 branche: repassage, à.....	2 écoles,
1 branche: coupe, à	1 école,
2 branches: travaux à l'aiguille et économie domestique, à.....	2 écoles,
3 branches: travaux à l'aiguille, coupe, repassage, à.....	2 écoles,

5 branches: allemand, français, calcul, hygiène, économie domestique, à	3 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, économie domestique, à	16 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	10 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, hygiène, dessin, travaux à l'aiguille, à	1 école,
Total	49 écoles.

Résultats obtenues.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total.
1	1	—	1
2	38	28	66
3	29	20	49
4	2	1	3
Total ...	70	49	119

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes des communes de Bertrange, Schuttrange et Steinsel. Les élèves de la ville de Luxembourg dont la fréquentation avait été régulière ont eu des primes.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 6 localités, où 36 élèves ont versé la somme de 519 fr.

Personnel enseignant.

Les 119 écoles d'adultes étaient dirigées par 104 personnes, dont 90 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; les autres écoles se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Tel a été le cas pour les 20 ouvriers et écoles de couture, dont

9 directrices possédaient le diplôme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille. Plusieurs personnes dirigeaient 2 ou 3 cours.

Indemnités payées au personnel.

Subsides de l'État..... 16172 fr.
Part contributive des communes 9376 »

Total 25548 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Écoles.
Moins de 100 fr.	2	7	9
de 100 à 150 fr.	13	22	35
de 150 à 200 fr.	18	3	21
de 200 à 300 fr.	17	9	26
de 300 à 400 fr.	21	5	26
plus de 400 fr.	—	4	4
Total ..	71 ¹⁾	50 ²⁾	121

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques populaires du 1^{er} arrondissement renfermaient 1853 volumes et comptaient 295 lecteurs, dont 255 élèves. Le nombre des volumes empruntés était de 1298. 10 bibliothèques populaires ne comptaient pas un seul lecteur. 8 bibliothèques n'en avaient pas plus de 10. 7 bibliothèques étaient subventionnées par la commune. L'une ou l'autre seulement de ces bibliothèques rend les services qu'on est en droit d'en attendre.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient à Eich (40 vol.), Hamm (29), Pulvermuhl (47), Heis-

¹⁾ 1 école était dirigée par 2 instituteurs.

²⁾ 3 écoles étaient dirigées par 2 institutrices; deux institutrices ne touchaient pas d'indemnité.

dorf (90), Rollingergrund (95), Steinsel (203) et Walferdange (204).

Les communes et sections suivantes ont voté des crédits dans l'intérêt de la création de bibliothèques scolaires: Bertrange (30 fr.), Contern (20 fr.), Eich (200 fr., 25 par section et 50 pour les écoles primaires supérieures), Ernster (25 fr.), Hamm (70 fr., 50 pour Hamm, 20 pour Pulvermuhl), Hesperange et Itzig (30+30 fr.), Alzingen et Fentange (20+20 fr.), Hostert (25 fr.), Luxembourg (200 fr., 100 fr. pour l'école primaire supérieure de filles, le matériel d'enseignement compris, + 100 fr. pour les écoles primaires), Medingen (20 fr.), Niederanven (25 fr.), Rollingergrund (100 fr.), Sandweiler (50 fr.), Schuttrange (180 fr.), Senningen (25 fr.), Strassen (10 fr.) et Walferdange (125 fr.).

b) Écoles d'adultes privées.

Écoles de garçons.

1^o Le cours de travail manuel donné aux garçons de l'hospice du Rham par un instituteur de la ville de Luxembourg, muni du diplôme afférent.

2^o Les cours de perfectionnement du « Gesellenverein » duraient du 1^{er} octobre au 1^{er} août et se composaient de 5 leçons hebdomadaires d'une heure et demie chacune en hiver, d'une heure chacune en été. On y enseignait le dessin, la comptabilité, l'allemand, le français, le calcul, les sciences naturelles, l'histoire, la géographie, l'instruction civique et la sténographie. Les cours étaient dirigés par 3 maîtres de dessin, 2 instituteurs et 1 instituteur pensionné. Le nombre des élèves du cours de dessin était en moyenne de 81 pour l'hiver et de 53 pour l'été. Aux autres cours, les élèves étaient groupés en 2 divisions de 24, resp. 57 élèves en hiver, et de 18, resp. 34 en été, c'est-à-dire de 162 élèves en moyenne au total pour l'hiver et de 105 élèves en moyenne totale pour l'été.

Écoles de filles.

1^o Les cours postsecondaires donnés aux filles de l'hospice du Rham par une institutrice brevetée comptaient 12 élèves.

2^o *Écoles du dimanche.* — a) L'école du dimanche de Luxembourg, du 2^e dimanche d'octobre au dernier dimanche de juin, se composait de 4 classes, dont 1 dans la ville-haute et 1 dans chacun des 3 faubourgs. Des dames de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul, les ouvrages manuels et le chant. 100 élèves étaient inscrites.

b) L'école du dimanche de Dommeldange, dirigée par une religieuse, comptait 28 élèves et durait 10 mois. On y enseignait l'allemand, le français et le calcul.

3^o *Écoles ménagères.* — a) L'école ménagère et professionnelle de Mlle Neumann comprenait des cours de ménage, où l'on enseignait l'économie domestique, l'hygiène, la cuisine, le jardinage, les travaux domestiques et le repassage. On y donnait également des leçons d'allemand et de français, d'arithmétique, de sciences naturelles, de dessin, de chant et de gymnastique. La section professionnelle comprenait des cours de comptabilité, de droit commercial, de correspondance commerciale, de sténographie et de dactylographie. On y donnait en outre des cours de coupe, de couture et de modes. A l'école gardienne, 5 jeunes filles étudiaient la pédagogie des jardins d'enfants. Les cours du soir comprenaient des cours de cuisine et de couture. L'école ménagère et professionnelle comptait 137 élèves, l'école professionnelle gratuite 35. Les cours du soir étaient fréquentés au total par 192 élèves.

Du mois d'octobre 1914 au mois d'août 1915, des cours temporaires de cuisine furent donnés en 69 communes ou localités. Ces cours étaient fréquentés par 6775 personnes.

b) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste-Sophie, dirigée par une religieuse, comptait 10 élèves, comprises dans le total renseigné plus haut.

c) L'école ménagère agricole de Hollerich-Gare, dirigée par des sœurs, comprenait des cours de ménage (sciences physiques et naturelles, économie domestique, cuisine et boulangerie, laiterie, jardinage, lessive et repassage), de coupe et de couture, fréquentés par 2 classes d'internat et 2 classes d'externat; des cours préparatoires à l'école normale et aux brevets français

et des cours spéciaux de commerce (sténographie, dactylographie et comptabilité commerciale), d'anglais, de dessin et de peinture, de musique et de gymnastique.

Le total des élèves était de 166, dont 91 aux cours de ménage et 75 aux cours d'études.

d) L'école ménagère et professionnelle du pensionnat St-Joseph, dirigée par des religieuses, comprenait un cours de couture, de repassage, de coupe et de confection, de ménage, de comptabilité et de français. Elle comptait 9 élèves.

4^o Écoles ouvrières. — *a)* L'école ouvrière et ménagère des jeunes économes à Luxembourg, dirigée par 7 religieuses, dont 4 diplômées, comptait 110 élèves en moyenne. 46 élèves fréquentaient le cours de ménage. Les cours duraient 10 mois.

b) L'école ouvrière de Dommeldange, de même durée, était dirigée par 2 sœurs et fréquentée en moyenne par 50 élèves.

c) L'ouvroir de l'orphelinat d'Itzig durait du commencement de l'année scolaire jusqu'à Pâques et était dirigé par 2 religieuses diplômées; il comptait 32 élèves.

e) L'ouvroir de Hostert, de même durée, comptait 24 élèves et était dirigé par la sœur de l'école gardienne, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Résultats obtenus: 1 n^o 1, 6 n^{os} 2 et 6 n^{os} 3.

2^e ARRONDISSEMENT: CANTONS D'ECHTERNACH, GREVENMACHER ET REMICH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Localités.	Élèves.		Durée des écoles.	Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.		
Grevenmacher ...	35	19	toute l'année	700 + log.
Mertert.....	12	9	en été	300 + log.
Remich.....	40	39	toute l'année	800 + log.
Total	87	67		1800 fr.

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 2 possédaient le diplôme afférent. A Mertert, l'école gardienne, dont l'accès fut gratuit, fonctionnait seulement pendant quatre après-midi de la semaine. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15, ou 20 fr. par an; à Remich, les forains payaient 2,50 fr. par mois et par enfant.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 5 écoles gardiennes privées, installées à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange comptaient ensemble 169 garçons et 147 filles et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 diplômées. Les 2 écoles citées en dernier lieu duraient toute l'année; les autres, seulement l'été. Marche des écoles gardiennes: 5 nos 2 et 3 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le nombre des écoles primaires publiques était de 158 (1 de plus que l'année précédente), dont 52 écoles de garçons, 52 écoles de filles, 47 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

6 écoles comprenaient	1	année d'études;
26	—	2 années d'étude;
9	—	3
10	—	4
8	—	5
1 école comprenait	6 ¹⁾	—
98 écoles comprenaient	7	—

Les 158 écoles primaires publiques formaient 87 ressorts scolaires. Les 52 écoles de garçons et 31 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 52 écoles de filles, 16 écoles mixtes ordinaires et les 7 écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

¹⁾ A cause de l'exiguïté de la salle de classe, la section d'Altwees était temporairement dispensée de l'introduction de la 7^e année d'études.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 101 maisons d'école renfermaient 158 salles de classe, dont 11 étaient impropres à leur destination. Celles-ci se trouvaient à Altwies, Dillingen, Grevenmacher (3 g. et 1 f.), Hinkel, Manternach, Rippig, Waldbillig (f.), Wasserbillig (1 f.).

A Burmerange, le nettoyage de la salle de classe se faisait encore par les élèves.

Les salles de classe servaient à des réunions étrangères à l'enseignement primaire aux localités suivantes: Betzdorf (chant et association agricole, 6 fois), Beyren (associations agricole et viticole), Bourglinster (laiterie, assoc. agricole, conférences, 24 f.), Braidweiler (laiterie, assoc. agr., 16 f.), Consdorf (adjudication, 2 f.), Dalheim (chant, 20 f.), Echternach (tenue des livres et sténographie, 2 f. par sem. en hiver), Eisenborn (assoc. agr., 5 f.), Emerange (id. 4 f.), Erpeldange (id. 20 f.), Godbrange (id. 5 f.), Mondercange (id. 6 f.), Hemsthal (laiterie, assoc. agr. et chant, 1-2 f. p. sem.), Manternach (assoc. agr., 12 f.), Olingen (id. 12 f.), Rippig (id. laiterie, pompiers, 20 f.), Waldbredimus (chant, 26 f.), Wecker (ass. agr., 6 f.), Welfrange (id. 2 f.), Wellenstein (adjudication et chant, 7 f.).

La place de récréation faisait défaut à Berg, Born (g.), Eisenborn, Gonderange, Junglinster (g.), Manternach, Mompach, Oberwormeldange, Roodt, Waldbillig (f.), Wormeldange (g. et f.). Des places de récréation trop petites ou mal entretenues se trouvaient à Bech (g. et f.), Beyren (g.), Dillingen, Emerange, Erpeldange, Flaxweiler (g. et f.), Girst, Greiveldange (g. et f.), Hersberg, Hinkel, Lellig, Mondorf (g. et f.), Remich (3 éc. de f.), Waldbillig (g.), Wellenstein (g. et f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Born (g.), Braidweiler, Consdorf (g. et f.), Echternach (f.), Gostingen (f.), Graulinster, Grevenmacher (g.), Hinkel, Imbringen, Manternach, Mertert (g.), Rolling-Assel, Waldbillig (g. et f.).

Les cabinets étaient mal entretenus quant à la propreté à Bech (g. et f.), Bech-Kleinmacher (g. et f.), Born (g. et f.), Bourglinster (g. et f.), Bous (g.), Dickweiler, Eisenborn, Grevenmacher (g., f. et éc. prim. sup. des g.), Imbringen, Junglinster (f.), Machtum (g. et f.), Manternach, Mertert (g. et mixte), Niederdonven (g. et f.), Wormeldange (g. et m.).

Les cabinets ne furent pas lavés du tout à Lenningen (g.) et à Scheidgen.

A Boudler, Consdorf (g. et f.), Erpeldange, Oberdonven et Scheidgen, le nettoyage des cabinets incombait aux élèves jusqu'au mois de mai, où cette situation anormale cessait d'exister.

De nouveaux cabinets ont été construits à Haller, Lenningen (g. et f.), Osweiler (g. et f.); des réparations ont été exécutées à ceux de Berdorf (g.), Biwer (f.), Ehnen (g.), Schengen (g. et f.), Wecker (g.). De nouveaux cabinets sont en voie de construction à Waldbillig.

Des musées scolaires existaient à Born (g.), Erpeldange, Grevenmacher (éc. prim. sup.), Moersdorf, Remich (g. I), Stadtbredimus (g.), Trintange (g.), Wasserbillig (g. I).

Le mobilier de classe a été complété ou renouvelé à 21 écoles par l'acquisition de bancs à deux sièges, de lampes, de chaises, de pendules, de porte-manteaux, de rideaux, d'encrriers.

A 59 écoles, *le matériel d'enseignement* a été augmenté par l'acquisition de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux noirs, de tableaux pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles et du système métrique, de machines à lire, de modèles de dessin, de compas, de baromètres, de thermomètres et de manuels de classe.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité suffisante et en bonne qualité aux élèves indigents.

La construction *d'une nouvelle maison d'école* va être achevée à Wasserbillig.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 31 août dans les communes de Biwer (à l'exception de Boudler et de Wecker: 28 août),

Flaxweiler, Manternach, Remerschen, Rosport, Stadtbredimus et Wellenstein. Elle finissait le 28 août dans les communes de Beaufort, Bech, Betzdorf, Bous, Burmerange, Consdorf, Dalheim, Grevenmacher, Junglinster, Lenningen, Mertert, Mompach, Remich, Rodenbourg, Waldbillig, Waldbredimus et Wormeldange; le 27 août, dans la commune de Berdorf, le 23 août, à Echternach et le 21 août, dans la commune de Mondorf-les-Bains.

L'année scolaire courante commençait le 1^{er} octobre dans les communes de Burmerange, Echternach, Stadtbredimus et aux écoles de Beyren, Gostingen (Flaxweiler) et de Dickweiler, Hinkel, Osweiler, Steinheim (Rosport); le 4 octobre, dans les communes de Betzdorf, Biver, Bous, Dalheim, Junglinster (excepté Godbrange), Lenningen, Manternach (excepté Manternach), aux écoles de Herborn et Mompach (Mompach), Mondorf-les-Bains, Rodenbourg (excepté Eschweiler), Waldbillig et aux écoles de Trintange (Waldbredimus). Les écoles de la section de Flaxweiler commencèrent le 6 octobre (fête patronale), celles de la commune de Mertert, le 7 octobre (vendanges), l'école de Girst commença le 7 octobre (mise en état de la salle), celle de Dillingen, le 8 (travaux des champs), les écoles de Beaufort, Bech, Berdorf, Bredweiler, Scheidgen (id.), Born (vendanges), Grevenmacher, Mompach, Mersdorf, Ober- et Niederdonven, Remich, Waldbredimus (id.) rentrèrent en activité le 11 octobre, celles de Remerschen, Wormeldange et Wellenstein recommencèrent, pour le même motif, le 15, resp. le 18 octobre. Par suite de l'indisposition de l'instituteur et par suite de la nomination de nouveaux titulaires, les écoles de Manternach, Eschweiler et Godbrange chômèrent jusqu'au 15, resp. 11 octobre.

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½ et 1½—4½, ou 1—4 ou bien 1½—4; ou encore à 8—11 et 1½—4; en été, à 8—11 et 1½—4½, ou 1—4, ou 1½—4, ou 2—4½; ou bien à 8½—11½ avec les 3 variantes pour l'après-midi.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires, prescrites par l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles primaires.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	3040	3117	6157

Il n'y avait d'élèves ni au-dessus ni au-dessous de l'âge obligatoire.

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 11. Aucune école n'avait moins de 10 élèves.

Avaient 10—20 élèves	13 écoles
21—30 —	30 —
31—40 —	46 —
41—50 —	44 —
51—60 —	14 —
61—70 —	10 —
71—80 —	1 école.

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Altwies, Beaufort (g. I et g. II), Echternach (f. III B), Grevenmacher (g. II et g. III, f. III), Mertert (mixte), Osweiler (f.), Remerschen (g.) et Scheidgen.

Absences.

Le total des absences s'élevait à 88523 demi-journées, dont 85621 absences justifiées et 2902 non justifiées.

Par suite de maladies contagieuses, 4 écoles étaient temporairement fermées.

118 élèves, âgés de 11 ans, avaient été régulièrement dispensés de la fréquentation scolaire pour un temps déterminé, variant entre un mois et une année scolaire entière. 4 élèves de la 7^e année ont eu dispense pour le semestre d'été, à la condition de fréquenter l'école durant le 1^{er} semestre de cette année-ci.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Beaufort	264	3414	84	—	12,9	0,3	—	13,2
Bech	177	2586	442	148	14,6	2,4	0,8	17,8
Berdorf	174	2123	169	92	12,2	0,9	1	14,1
Betzdorf	206	2856	123	9	13,8	0,5	—	14,3
Biwer	196	1866	30	2	9,5	0,1	—	9,6
Bous	147	1079	57	15	7,3	0,3	0,1	7,7
Burmerange	79	1006	82	2	12,7	1	—	13,7
Consdorf	255	3339	527	442	13	2	1,7	16,7
Dalheim	197	2955	226	134	15	1,1	0,6	16,7
Echternach	469	6046	187	182	12,8	0,3	0,3	13,4
Flaxweiler	293	3454	346	43	11,7	1,1	0,1	12,9
Grevenmacher	398	6649	542	1026	16,7	1,3	2,5	20,5
Junglinster	329	6223	346	38	18,9	1	0,1	20
Lenningen	188	2320	229	24	12,3	1,2	0,1	13,6
Manternach	190	1693	842	30	8,9	4,4	0,1	13,4
Mertert	430	6911	271	55	16	0,6	0,1	16,7
Mompach	153	819	57	2	5,3	0,3	—	5,6
Mondorf	191	2194	32	358	11,4	0,1	1,8	13,3
Remerschen	218	2674	201	24	12,2	0,9	0,1	13,2
Remich	213	1876	56	106	8,8	0,2	0,4	9,4
Rodenbourg	126	2039	59	10	16,1	0,4	—	16,5
Rosport	332	3442	539	90	10,3	1,6	0,2	12,1
Stadtbredimus	127	2761	115	18	21,7	0,9	0,1	22,7
Waldbillig	192	2531	319	13	13,1	1,6	—	14,7
Waldbredimus	73	207	9	—	2,8	0,1	—	2,9
Wellenstein	194	2527	336	30	13	1,7	0,1	14,8
Wormeldange	346	3237	568	9	9,3	1,6	—	10,9
Total	6157	78827	6794	2902	12,8	1,1	0,4	14,3

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité les écoles quatre fois, 1 commission les a visitées trois fois, 2 commissions les ont visitées deux fois, 7 commissions l'ont fait une seule fois. 4 commissions ont adressé un rapport à l'inspecteur. 16 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des articles 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	appliqué par la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	appliqué par l'in- specteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bech	—	—	3	—	1
Berdorf	—	—	4	—	—
Betzdorf	—	—	3	—	—
Biwer	—	—	3	—	—
Consdorf	—	—	10	—	1
Dalheim	—	—	9	—	4
Echternach. ...	8	4	—	—	—
Grevenmacher	9	7	39	—	25
Junglinster ...	—	—	1	—	—
Lenningen ...	—	—	1	—	—
Manternach ...	—	—	1	—	—
Mertert	—	—	1	—	—
Mondorf	4	—	3	—	4
Remerschen. ...	—	—	1	—	—
Remich	—	—	2	—	2
Rosport	—	—	3	—	—
Stadtbredimus	—	—	2	—	—
Wellenstein ...	—	—	3	—	—
Wormeldange..	—	—	1	—	—
Total ...	21	11	90	—	37

Le certificat d'études primaires

a été délivré à 246 garçons et 290 filles, au total à 536 élèves. Dans ces chiffres la 7^e année attachée aux écoles primaires supérieures et la 7^e année des écoles primaires privées sont comprises.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 83 instituteurs, 57 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Des mutations dans le personnel ont eu lieu,
 par suite de déplacement 10
 par suite de mise à la retraite 5

6 membres du personnel enseignant étaient temporairement remplacés pour cause de maladie.

15 écoles ont chômé pendant 1 à 5 jours par suite d'indisposition des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. sup. ...	1	1	1	3
Brev. d'ens. postscolaire .	20	16	4	40
Brev. d'apt. pédagog.....	35	26	8	69
Brevet provisoire	27	14	5	46
Total ...	83	57	18	158

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	5	2	9
2	48	42	14	104
3	33	10	2	45
Total ..	83	57	18	158

Assiduité.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	—	—	1	1
2	64	50	17	131
3	17	7	—	24
4	2	—	—	2
Total .	83	57	18	158

Résultat général.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	23	25	12	60
3	54	28	6	88
4	6	4	—	10
Total ...	83	57	18	158

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	21	20	4	45
6—10	6	10	—	16
11—15	12	5	2	19
16—20	3	4	3	10
21—25	13	3	3	19
26—30	9	8	—	17
31—35	8	5	4	17
36—40	8	1	2	11
41—45	3	1	—	4
Total ...	83	57	18	158

Traitements communaux.

Les 83 instituteurs touchaient en traitements communaux	143703 fr.
Les 57 institutrices laïques	76926 »
Les 18 institutrices religieuses	16268 »
Total	236897 fr.

La moyenne du traitement communal était

pour l'instituteur de	1731 fr.
pour l'institutrice laïque de	1349 »
pour l'institutrice religieuse de	903 »

Suppléments de traitement.

61 instituteurs recevaient de ce chef la somme de ..	49687,50 fr.
37 institutrices laïques	20162 »
Total ...	69849,50 fr.

22 instituteurs et 20 institutrices n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		Nombre.	Sommes	Nombre.	Sommes	Nombre.	Sommes	
Br. d'ens. prim. sup.	300	1	300	1	300	1	300	900
Br. d'ens. postscol..	200	20	3950 ¹	16	3100 ¹	4	800	7850
Br. d'apt. pédagog...	100	35	3500	26	2600	8	800	6900
Total	56	7750	43	6000	13	1900	15650

¹) Un instituteur et 2 institutrices laïques avaient seulement 150 fr. de prime, parce que l'examen pour le brevet postscolaire a eu lieu à Pâques 1915.

27 instituteurs, 14 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

53 instituteurs touchaient en indemnités de logement 16375 fr.
 19 institutrices laïques 4325 »

Total 20700 fr.

Valeur légale des logements de 30 instituteurs.... 8100 fr.

Valeur légale des logements de 38 institutrices laïques 8150 »

Total des indemnités de logement effectives et légales
 du personnel enseignant laïque 36950 fr.

Les 18 institutrices religieuses disposaient de 7 logements.

Total de la dépense.

Revenus.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	reli- gieuses.	
Traitements commun...	143703	76926	16268	236897
Suppl. de traitement .	49687,50	20162	—	69849,50
Primes de brevet.....	7750	6000	1900	15650
Ind. de log. effectives .	16375	4325	7 log.	20700
Total	217515,50	107413	18168	343096,50

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales, était:

- pour l'instituteur de 2718 fr.
- pour l'institutrice laïque de 2027 »
- pour l'institutrice religieuse de 1009 » + log.

*Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires
 pour la tenue de cours postsecondaires.*

71 instituteurs ont touché 14300 fr., soit en moyenne une indemnité de 201 fr.;

42 institutrices laïques ont touché 6359 fr., soit en moyenne une indemnité de 151 fr.;

5 institutrices religieuses ont touché 675 fr., soit une indemnité moyenne de 135 fr.

Logements.

30 instituteurs, 38 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes; les 18 religieuses disposaient de 7 logements.

Les logements d'instituteur de Born, Hinkel et Moersdorf et les logements d'institutrice de Rippig et Wellenstein étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités: l'indemnité légale a été payée aux titulaires.

Les logements de Beyren (instituteur), d'Altlinster, Eisenborn, Christnach, Schengen (institutrices) sont humides; ceux de Braidweiler, Christnach (instituteurs), d'Ehnen et Junglinster (institutrices) sont trop petits.

Les logements comprenaient avec la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
3	—	11	—	11
4	6	23	1	30
5 et plus	24	4	6	34
Total ...	30	38	7	75

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles des communes de Bech, Berdorf, Betzdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Flaxweiler, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mertert, Rodembourg, Waldbredimus, Wellenstein, Wormeldange et à l'école de Herborn (Mompach).

La caisse d'épargne fonctionnait à 2 écoles, où 10 élèves versèrent 250 fr.

b) Écoles primaires privées.

Il y avait 5 écoles primaires privées: 4 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher et l'école mixte de Grundhof. Les écoles de Grevenmacher étaient dirigées par 4 religieuses, dont 3 brevetées; l'école de Grundhof se trouvait sous la direction d'une institutrice pensionnée, également brevetée. Les écoles de Grevenmacher comptaient 125 garçons; l'école de Grundhof était fréquentée par 5 garçons et 9 filles. Résultats obtenus: 4 n^{os} 2 et 1 n^o 3.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures publiques, au nombre de 7, se trouvaient établies à Echternach, Grevenmacher, Remich, Rosport et Wormeldange et se subdivisaient en 4 écoles de garçons et 3 écoles de filles.

La salle de classe occupée par l'école de garçons de Grevenmacher était trop petite; celle de l'école des filles de Remich était mal éclairée.

La 7^e année d'études primaires se trouvait attachée à toutes les écoles primaires supérieures, à l'exception de l'école primaire supérieure des filles d'Echternach. Les écoles primaires supérieures pour garçons à Grevenmacher, Remich, Wormeldange et l'école primaire supérieure pour filles à Echternach comptaient 2 années d'études d'enseignement primaire supérieur proprement dit; les autres écoles ne comptaient qu'une seule année.

L'enseignement était gratuit à Echternach, Remich et Rosport; à Grevenmacher et à Wormeldange, les élèves étrangers à la commune payaient un minerval de 30 fr.

Élèves.

Localités.	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total des élèves.	
	de l'âge obligatoire (7 ^e année).		au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. sup.)		Garçons.	Filles.
Echternach....	—	—	—	18	—	18
Grevenmacher .	12	14	23	12	35	26
Remich	15	15	18	16	33	31
Rospport.....	12	—	7	—	19	—
Wormeldange...	6	—	19	—	25	—
Total ...	45	29	67	46	112	75

187

Absences des élèves de la 7^e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures.

Localités.	Nombre des élèves.		Absences			Moyenne des absences par élève			
	Garçons.	Filles.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Grevenmacher ...	12	—	226	10	3	18,8	0,8	0,2	19,8
id.	—	14	146	10	40	10,4	0,7	2,8	13,9
Remich	15	—	143	66	—	9,5	4,4	—	13,9
id.	—	15	185	40	4	12,3	2,6	0,2	15,1
Rospport.....	12	—	481	41	—	40	3,4	—	43,4
Wormeldange....	6	—	5	15	25	0,8	2,5	4,1	7,4
Total	45	29	1186	182	72	16	2,4	0,9	19,3

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 4 instituteurs et de 3 institutrices religieuses. 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, les 2 autres instituteurs et 1 institutrice avaient le brevet d'enseignement postscolaire. A l'école des filles de Grevenmacher était attachée une maîtresse de chant, munie du brevet d'enseignement postscolaire. Résultats obtenus: 1 n^o 1, 5 n^{os} 2, 1 n^o 3.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Trait. comm. ...	10000	3900	13900
Suppl. de trait. ...	2187,50	—	2187,50
Primes de brevet..	1000	800	1800
Ind. de logement..	1130+1 log.	150+2 log.	1280
Total	14317,50	4850	19167,50+3 log.

Indemnités payées aux ecclésiastiques
chargés de l'enseignement religieux 825

Total de la dépense. 19992,50 fr.

4. Cours postsecondaires.

a) Cours postsecondaires publics.

Le nombre des cours postsecondaires était de 142, dont 89 pour garçons avec 946 élèves et 53 pour jeunes filles avec 800 élèves.

Dans ce dernier chiffre ne sont pas comprises les 527 filles de l'âge obligatoire appartenant aux 31 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postsecondaires était obligatoire dans les communes de Beaufort, Berdorf, Biwer, Burmerange,

Consdorf (excepté le cours de couture), Grevenmacher, Lenningen, Mompach (excepté le cours de dessin), Mondorf-les-Bains, Remich (à l'exception des cours spéciaux), Rosport, Stadtbredimus, Waldbillig, Waldbredimus et Wormeldange (les cours spéciaux exceptés).

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Nombre des mois.	Nombre des leçons par semaine.			Nombre des écoles.
	1	2	3	
4 à 4½	—	—	4	4
5 à 5½	3	13	54	70
6 à 6½	2	—	—	2
8 à 8½	—	2	1	3
9 et au delà ..	7	3	—	10
Total ...	12	18	59	89

Écoles de filles.

Nombre des mois.	Nombre des leçons par semaine.					Nombre des écoles.
	1	2	3	4	permanentes.	
4 à 4½	1	2	2	—	—	5
5 à 5½	7	26	4	1	3	41
6 à 6½	1	1	1	—	—	3
7 à 7½	1	—	—	—	—	1
8 à 8½	—	1	—	—	—	1
9 et au delà ..	1	—	—	—	1	2
Total ...	11	30	7	1	4	53

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à 19 écoles
 6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, instruction civique, comptabilité 2 —

7 branches: les mêmes branches et l'hygiène, à	14 écoles
7 branches: les mêmes que précédemment, mais l'hygiène remplacée par le dessin, à	3 —
Les 8 branches prévues par l'art. 59 de la loi scolaire, à	51 —
Total	89 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	14 écoles
1 branche: le repassage, à	2 —
6 branches: allemand, français, calcul, économie do- mestique, comptabilité, travaux à l'aiguille, à ..	2 —
6 branches: les mêmes branches, sauf que les travaux à l'aiguille sont remplacés par le dessin, à	3 —
9 branches: allemand, français, calcul, sciences na- turelles, économie domestique, comptabilité, instruction civique, hygiène, travaux à l'ai- guille, à	2 —
9 branches: les branches citées, sauf que le dessin remplace les travaux à l'aiguille, à	5 —
Les 10 branches énumérées à l'art. 59 de la loi, à ..	25 —
Total	53 écoles

A Echternach, il existe une école ménagère communale, dirigée par une religieuse brevetée et fréquentée par 22 élèves. On y enseigne l'allemand, le français, le calcul, l'économie domestique, la comptabilité, les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine et le jardinage. Les résultats ont été très satisfaisants.

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total des écoles.
2	45	44	89
3	42	9	51
4	2	—	2
Total ...	89	53	142

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Lenningen et Waldbredimus.

Personnel enseignant.

Les 142 cours postsecondaires publics étaient dirigés par 127 personnes, dont 115 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; 2 cours de dessin, 4 cours de couture, 2 cours de repassage et 4 ateliers se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Les 31 cours de couture des écoles mixtes dirigés par des instituteurs étaient donnés par 8 institutrices, 1 religieuse, 5 épouses d'instituteurs et 13 couturières.

Indemnités du personnel.

Subside de l'État	17844 fr.
Part contributive des communes	6953 »
Total	24797 fr.

Subventions accordées aux cours de couture des écoles primaires: subsides de l'État	3668 fr.
Part des communes	1254 »
Dépense totale	29719 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Cours de cou- ture des écoles primaires.
Moins de 100 fr...	2	3	—
100 à 150 fr.....	41	31	17
150 à 200 fr.....	39	12	11
200 à 250 fr.....	4	1	1
250 à 300 fr.....	2	1	1
300 à 350 fr.....	—	1	1
400 à 500 fr.....	1	1	—
500 à 600 fr.....	—	3	—
Total ..	89	53	31

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques populaires comptaient 3005 volumes, 3128 ouvrages lus et 3118 lecteurs, dont 2757 élèves. 2 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 4 en avaient moins de 10.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques à l'usage exclusif des élèves fonctionnaient à Mompach (45 volumes), Mondorf-les-Bains (138), Remich (50), Rosport (64), Waldbillig (23), Wellenstein (140), Wormeldange (136).

Les communes ci-après énumérées ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires: Betzdorf (110 fr.), Burmerange (45), Dalheim (150), Echternach (100), Flaxweiler (45), Grevenmacher (100), Junglinster (125), Lenningen (50), Manternach (80), Mertert (100), Mondorf (100), Remich (100), Rosport (90), Stadtbredimus (50), Waldbillig (175), Waldbredimus (30), Wellenstein (125), Wormeldange (40).

b) Cours postsecondaires privés.

1° Les écoles ouvrières de Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, comptaient 20, resp. 23, 11, 16, 18 élèves et se vouaient exclusivement aux travaux à l'aiguille. L'école d'Echternach était en activité pendant toute l'année, les autres fonctionnaient seulement en hiver.

2° Les écoles ménagères de Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, placées également sous la direction de maîtresses religieuses, comptaient 22, resp. 15, 18 élèves. Les 2 écoles citées en dernier lieu fonctionnaient seulement pendant l'hiver; l'autre durait toute l'année. Les 3 maîtresses, dont l'une dirigeait également l'ouvrage de Junglinster, possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Résultats obtenus: 7 n^{os} 2 et 1 n^o 3.

3^e ARRONDISSEMENT: CANTON D'ESCH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 5 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 maîtresses laïques et 3 maîtresses religieuses. A Dudelange, 2 maîtresses étaient préposées à la même école. 2 maîtresses possédaient le diplôme frœbelien, 2 possédaient le brevet français élémentaire, les deux autres avaient le diplôme pour l'ouvrage manuel. Pendant le semestre d'hiver, les maîtresses des écoles gardiennes de Niedercorn et de Tétange dirigeaient un ouvroir et touchaient de ce chef une indemnité spéciale. Les autres renseignements sont fournis par le tableau suivant. L'âge d'admission a été de 5, resp. 4 et 4½ ans.

Localités.	Élèves		Durée de l'enseignement.	Indemnités.
	Garçons.	Filles.		
Bettembourg.....	33	27	tout l'année	1200+325 ¹⁾
Dudelange	77	90	id.	{ 1500 750 940+log. 495+log. 350+log.
Lasauvage	13	15	id.	
Niedercorn.....	40	50	semestre d'été	
Tétange.....	35	35	id.	
Total	198	217		

b) Écoles gardiennes privées.

Les 3 écoles gardiennes privées, dirigées par des religieuses comptaient 20+30, 46+47, 48+43 élèves de 3 à 6 ans. La maîtresse de l'école gardienne privée de Dudelange possédait le diplôme frœbelien; les maîtresses des deux écoles d'Esch n'avaient pas de brevet. Les 3 écoles duraient toute l'année scolaire.

Marche des écoles gardiennes: 3 n^{os} 2 et 5 n^{os} 3.

¹⁾ Indemnité de logement.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le 3^e arrondissement comptait 230 écoles primaires publiques, 2 de plus que l'année précédente.

Ces écoles appartenaient à 37 ressorts scolaires et se divisaient en 108 écoles de garçons, 107 écoles de filles, 12 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Les 230 écoles avaient :

1 année d'études	6 écoles
2 années d'études	176 —
3	— 10 —
4	— 2 —
5	— 4 —
6	— 4 —
7	— 28 —

106 écoles de garçons et 7 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs; 107 écoles de filles, 5 écoles mixtes ordinaires, les 3 écoles mixtes pour commençants et 2 écoles de garçons, comprenant la 1^{re}, resp. la 1^{re} et 2^e années d'études, étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 59 maisons d'école communales renfermaient 218 salles de classe, les baraques scolaires de Schifflange en renfermaient 5, et 7 écoles étaient installées dans des maisons particulières (Kayl 2, Lasauvage 3, Rumelange 1, Soleuvre 1).

Les 9 salles de classe suivantes ne répondaient pas suffisamment à leur destination :

Aspelt, 2 salles, trop petites; Belvaux, 1 salle, trop petite; Peppange, 1 salle, trop petite; Pétange, 2 salles, humides, sombres; Livange, 1 salle, trop petite; Reckange, 2 salles, trop petites.

Les nouvelles maisons d'école construites à Aspelt, Differdange, Esch-s.-Alz., Kayl et Schifflange ont été affectées à leur

destination dès le commencement de l'année scolaire 1915—1916.

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire les salles de classe de Belvaux (g.), association agricole, 5 fois; Ehrlange, syndicat des chemins vicinaux, 3 f.; Ehlerange, assoc. agr., 1 f. p. sem.; Frisange, intérêt public, 6 f.; Huncherange, syndicat des chemins vicinaux, 2 f.; Lamadeleine (g.), adjudication et conférences, 4 f.; Leudelage (g.), assoc. agr., 1 f. p. sem.; Limpach, id. 1 f. par mois; Mondercange (g.), assoc. agr., 16 f.; id. (f.), adjudications, 4 f.; Pontpierre, assoc. agr., 10 f.; Schifflange (f. II), assoc. agr., 3 f.; id. (f. III), réunion des pompiers, 4 f.; Soleuvre (g.), chant et musique, 2 f. p. sem. (hiver).

Les places de récréation manquaient à Abweiler, Belvaux (1 éc.), Ehrlange, Livange, Peppange, Sanem; elles étaient trop petites ou mal aménagées à Belvaux (3 éc.), Bergem, Kayl (1 éc.), Limpach, Pétange (g. et f.), Pontpierre, Reckange.

Les lieux d'aisances étaient mal aménagés à Abweiler, Belvaux (1 éc.), Limpach, Livange, Peppange et Sanem. L'entretien de la propreté laissait à désirer à Belvaux (4 écoles), Limpach, Livange, Peppange, Reckange et Sanem, c'est-à-dire dans 6 localités, tandis que la situation générale est très satisfaisante sous ce rapport.

De nouveaux cabinets ont été construits à Huncherange, où la place de récréation a été également mise en état.

Le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement ont été complétés et renouvelés suivant les besoins existants.

Le matériel de classe a été fourni largement à tous les élèves indigents.

Le musée scolaire de la ville d'Esch a été complété et a rendu, comme les années précédentes, des services signalés aux écoles primaires de cette commune.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires, renseignées à l'art. 23 de la loi scolaire; ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire 1914-1915 s'est terminée le 14 août dans les communes de Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-s.-Alz., Pétange, Rumelange; le 26 août, dans la commune de Schifflange; le 28 août, dans les communes de Frisange, Kayl, Mondercange, Reckange, Roeser, Sanem; le 31 août, à Leudelange.

L'année scolaire courante a commencé le 20 septembre à Lasauvage, Niedercorn, Obercorn; le 23, à Rumelange, le 24, à Esch-s.-Alz.; le 27, dans les communes de Bettembourg et de Dudelange; le 1^{er} octobre, dans la section de Differdange; le 4 octobre, dans les communes de Frisange, Kayl, Mondercange, Pétange, Reckange, Roeser, Sanem; le 11 octobre, à Leudelange. et Schifflange.

Les heures de classe variaient, en hiver, entre 8—11, 1½—4½; 8½—11½, 1—4; 8½—11½, 1½—4½; 8½—11½, 2—4½; en été, entre 8—11, 1—4; 8—11, 1½—4½; 8—11, 2—4½; 8½—11½, 1½—4½.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	5932	5574	11506
au-dessus de l'âge obligatoire ..	49	22	71
Total ...	5981	5596	11577

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 326.

Avaient : 5 élèves	1 école
6—10 élèves	1 —
11—20 —	5 écoles
21—30 —	16 —
31—40 —	36 —
41—50 —	86 —
51—60 —	78 —
61—65 —	4 —
66—70 —	3 —

Ces chiffres ne comprennent pas les 182 élèves (105 g. et

77 f.) de l'âge obligatoire faisant partie de la 7^e année d'études attachée à des écoles primaires supérieures, ni les 166 élèves (4 g. et 162 f.) fréquentant des écoles primaires privées.

Absences.

Le total des absences a été de 234016 demi-journées, dont 218688 absences justifiées et 15328 absences non justifiées.

37 élèves, âgés de 12 ans, ont été dispensés de la fréquentation scolaire pendant 2 mois au minimum et 6 mois au maximum.

Absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bëttembourg ...	442	8847	178	338	20	0,4	0,7	21,1
Differdange	2396	31502	1820	1731	13,1	0,7	0,7	14,5
Dudelange	1529	22032	700	2486	14,4	0,4	1,6	16,4
Esch-s.-Alz.	3035	70067	1858	3913	23	0,6	1,2	24,8
Frisange	126	2048	101	—	16,2	0,8	—	17
Kayl	769	20422	494	1020	26,5	0,6	1,3	27,4
Leudelage	110	1814	268	36	16,4	2,4	0,3	19,1
Mondercange ...	170	2515	265	10	14,7	1,5	—	16,2
Pétange	1027	21734	736	4184	21,1	0,7	4	25,8
Reckange	90	1438	57	—	15,9	0,5	—	16,4
Roeser	216	3616	205	62	16,7	0,9	0,2	17,8
Rumelange	689	7903	254	1132	11,4	0,3	1,6	13,3
Sanem	362	7339	118	242	20,2	0,3	0,6	21,2
Schiffange	545	9757	600	174	17,9	1,1	0,3	19,3
Total ...	11506	211034	7654	15328	18,3	0,6	1,3	20,2

Commissions scolaires.

7 commissions scolaires ont visité régulièrement les écoles, les 7 autres commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des articles 10, 11 et 12:

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	a été appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application par la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bettembourg .	11	11	6	—	3	—
Differdange .	52	52	30	—	33	—
Dudelange ..	55	55	24	—	75	—
Esch-s.-Alz. .	112	112	46	—	17	—
Frisange	2	—	—	2	—	—
Kayl	32	32	15	—	18	—
Leudelage ..	3	—	—	3	—	—
Mondercange .	2	—	—	—	—	—
Pétange	71	7	5	38	15	—
Roeser	2	—	—	2	—	—
Rumelange ..	22	22	15	—	26	—
Sanem	2	—	2	—	—	—
Schifflange ..	9	9	4	—	3	—
Total ...	375	300	147	45	190	—

Le certificat d'études primaires a été délivré à 375 garçons et à 290 filles, au total à 665 élèves.

Dans ces chiffres sont compris les 182 élèves de la 7^e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures et les 28 filles ayant fréquenté la 7^e année d'une école primaire privée.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 114 instituteurs, 60 institutrices laïques et 59 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur suppléant d'Esch-s.-Alz. et les institutrices suppléantes d'Esch et de Dudelange.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion	2
par suite de création de nouvelles écoles	2
par suite de mise à la retraite	1
par suite de décès	1

1 instituteur, appelé temporairement à d'autres fonctions, était remplacé pendant toute l'année scolaire.

25 membres du personnel enseignant étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 2 jours au minimum et 100 jours au maximum. 2 membres étaient malades pendant 10 mois, resp. l'année entière.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'enseign. pr. sup. .	12	2	4	18
Brevet d'enseign. postscol.	46	35	18	99
Brevet d'aptitude pédag. .	45	14	23	82
Brevet provisoire	11	9	11	31
Autorisation d'enseigner ..	—	—	3	3
Total	114	60	59	233

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	6	3	3	12
2	58	32	25	115
3	49	23	31	103
Total ...	113	58	59	230

¹⁾ Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'instituteur et les institutrices suppléants ne sont pas compris.

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	9	5	8	22
2	84	50	51	185
3	20	3	—	23
Total ...	113	58	59	230

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	2	—	4
2	59	33	30	122
3	48	22	29	99
4	4	1	—	5
Total ...	113	58	59	230

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	15	20	6	41
6—10	26	17	8	51
11—15	26	12	16	54
16—20	10	6	10	26
21—25	18	1	5	24
26—30	12	—	4	16
31—35	3	2	3	8
36—40	3	2	3	8
41—45	1	—	4	5
Total	114	60	59	233

Traitements communaux.

Les 114 instituteurs touchaient en traitements communaux	269563 fr.
Les 60 institutrices laïques	96693 »
Les 59 institutrices religieuses	58010 »
<hr/>	
Total	424266 fr.

La moyenne du traitement communal était donc :

pour l'instituteur de	2364 fr.
pour l'institutrice laïque de	1611 »
pour l'institutrice religieuse de	983 »

Suppléments de traitement.

100 instituteurs recevaient de ce chef	63325 fr.
41 institutrices laïques	13200 »

Total

76525 fr.

14 instituteurs et 19 institutrices n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Institutes						Total.
		Instituteurs		laïques		religieuses		
		nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
Brev. d'ens. p. s.	300	12	3500 ¹	2	600	4	1150 ¹	5250
Brev. d'ens. post.	200	46	9200	35	6800 ¹	18	3500 ¹	19500
Brev. d'ap. péd.	100	45	4300 ¹	14	1400	23	2300	8000
Total	...	103	17000	51	8800	45	6950	32750 fr.

¹⁾ 2 instituteurs et 1 institutrice religieuse avaient une prime de brevet de 250 au lieu de 300 fr.; 4 institutrices laïques et 2 institutrices religieuses avaient une prime de brevet de 150 au lieu de 200 fr., parce que les examens pour le brevet d'enseignement primaire supérieur et pour le brevet d'enseignement postscolaire ont été faits seulement à Pâques 1915. 2 instituteurs remplaçants, en possession du brevet d'aptitude pédagogique, n'avaient pas de primes de brevet.

Indemnités de logement.

99 instituteurs touchèrent en indemnités de logement	47850 fr.
45 institutrices laïques	16675 »
12 institutrices religieuses	2025 »

Total .. 66550 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:

14 logements d'instituteurs	5250 fr.
15 logements d'institutrices laïques	2800 »
1 instituteur remplaçant n'avait ni logement ni indemnité.	

Total 8050 fr.

et 10 logements occupés par 47 institutrices religieuses.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	269563	96693	58010	424266
Supplém. de traitement.	63325	13200	—	76525
Primes de brevet.....	17000	8800	6950	32750
Indem. de log. effectives.	47850	16675	2025	66550
Total de la dépense ...	397738	135368	66985	600091fr.
Valeur légale des logements fournis	5250	2800	10 log.	8050
Total	402988	138168	66985	608141fr. + 10 log.

Moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, respectivement la valeur légale des logements fournis:

pour l'instituteur	3534 fr.
pour l'institutrice laïque	2302 »
pour l'institutrice religieuse	{ 1185 »
	{ 1122 » +log.

Indemnités payées aux membres du personnel enseignant des écoles primaires préposés à des cours post-scolaires:

87 instituteurs ont touché 13905 fr., en moyenne 159 fr.
 21 institutrices laïques .. 3205 fr., en moyenne 152 fr.
 26 institutrices religieuses 2995 fr., en moyenne 114 fr.

Logements.

14 instituteurs, 15 institutrices laïques et 47 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 47 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'institu- teurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	—	5	—	5
4	2	7	—	9
5	7	3	2	12
6 et plus	5	—	8	13
Total ...	14	15	10	39

Le logement des institutrices religieuses de Kayl est humide et ne répond à aucun point de vue aux conditions requises.

Des distributions de prix ont été faites aux écoles d'Aspelt, Frisange, Hellange, Bergem, Mondercange, Pontpierre, Lamedaieine, Pétange, Rodange, Bivange, Livange, Peppange, Roeser, Belvaux, Ehlerange, Soleuvre, Schiffflange.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles d'une localité, où 16 élèves ont versé 127,25 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 4 garçons et à 4 filles appartenant à 6 familles qui résidaient en 3 localités différentes.

b) Écoles primaires privées.

1^o Le pensionnat de Dudelange comprenait 4 classes primaires séparées, dont 3 comptaient deux divisions chacune et dont la 4^e classe formait une seule division avec les élèves de la 7^e année d'études. Les 4 classes, fréquentées par 127 élèves de l'âge obligatoire, étaient dirigées par 4 institutrices religieuses de nationalité luxembourgeoise, possédant 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire et le brevet français élémentaire. L'institutrice du degré inférieur, sans brevet, était autorisée à enseigner.

2^o L'école privée de Rumelange comprenait une seule classe primaire, fréquentée par 24 filles de l'âge obligatoire (1^{re} à 6^e année d'études). Cette classe était dirigée par une institutrice religieuse de nationalité luxembourgeoise et en possession du brevet provisoire.

3^o L'école mixte de la Poudrerie de Kockelscheuer, dirigée par une institutrice laïque munie du brevet provisoire, était fréquentée par 4 garçons et 11 filles.

Résultats obtenus: 3 n^{os} 2.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 5 écoles primaires supérieures pour garçons étaient établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange et Rumelange; les 4 écoles pour jeunes filles se trouvaient à Bettembourg, Differdange, Niedercorn et Rumelange. L'école de Dudelange, comprenant 2 classes séparées, était dirigée par deux instituteurs.

Le personnel enseignant se composait de 6 instituteurs, 1 institutrice laïque et 3 institutrices religieuses. 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Résultats obtenus: 6 n^{os} 2 et 4 n^{os} 3.

Élèves.

Localités.	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7 ^e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. supérieure propr. dite).	de l'âge obligatoire (7 ^e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. supérieure propr. dite).
Bettembourg...	24	46	9	17
Differdange ...	12	28	15	17
Dudelange	37	40	—	—
Niedercorn.....	—	—	21	8
Pétange.....	21	22	—	—
Rumelange ...	11	28	32	7
Total ...	105	164	77	49

Absences des élèves de l'âge obligatoire (7^e année).

Total des élèves de l'âge obligatoire: 182.
 Nombre des absences justifiées: 2411 demi-journées.
 Nombre des absences non justifiées: 89 demi-journées.
 Total des absences: 2500 demi-journées.
 Moyenne des absences justifiées: 12,6.
 Moyenne des absences non justifiées: 0,4.
 Total de la moyenne: 13.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices	Total.
Traitements communaux ..	17650	5355	23005
Suppléments de traitement .	4874	500	5374
Primes de brevet.....	1400	1000	2400
Indemnités de logement effectives.....	2450	485	2935

Indemnités payées à 6 membres pour la surveillance des études	770	200	970
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux .			1375
Total ...	27144	7540	36059
Valeur légale des 3 logements fournis	400	2 logements d'institutr. religieuses.	

b) Écoles primaires supérieures privées.

Le pensionnat de Dudelange comprenait, outre les 4 classes primaires mentionnées plus haut,

a) une classe primaire supérieure à une division avec 11 élèves au-dessus de l'âge obligatoire, dirigée par une sœur de nationalité française, munie du brevet français supérieur;

b) un cours spécial, préparatoire aux brevets français, avec 8 élèves, dirigé par une autre religieuse française, possédant le même brevet.

Outre les branches prescrites, on enseignait, à titre facultatif, l'anglais, l'italien, la peinture, la musique et la dactylographie.

L'école privée de Rumelange comprenait, en dehors de la classe primaire déjà renseignée, une classe primaire supérieure, se composant d'une année d'enseignement primaire supérieur et de la 7^e année d'études attachée à cette classe. La 7^e année comptait 9, la classe primaire supérieure proprement dite 12 élèves. L'école était dirigée par une religieuse de nationalité luxembourgeoise, en possession du brevet d'enseignement postscolaire.

Les résultats obtenus dans les deux établissements ont été très satisfaisants.

4. Cours postsecondaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 3^e arrondissement comptait 51 écoles de garçons avec 1052 élèves et 43 écoles de filles avec 959 élèves.

Dans ces chiffres et dans les renseignements qui vont suivre, ne sont pas comprises les 123 filles de l'âge obligatoire qui fréquentent les 7 cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des institutrices.

La fréquentation des cours postsecondaires était obligatoire dans les communes de Bettembourg (g. et f.), Differdange (g. et f.), Dudelange (g. et f.), Esch (g.), Frisange (g. et f.), Leudelage (g. et f.), Mondercange (g.), Pétange (g. et f.), Roeser (g.), dans les sections de Bivange et Roeser (g. et f.), Rumelange (g. et f.), Sanem (g.), Schifflange (g. et f.).

Durée des cours.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon	3 leçons	Total.
	par semaine.		
4	—	5	5
5	—	38	38
7½	—	7	7
11	1	—	1
Total	1	50	51

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles perma- nentes 5, 5½ ou 6 jours.	Total.
	par semaine.					
5	5	4	15	1	2	27
6	1	—	—	—	—	1
7½	—	—	7	—	—	7
10	—	—	—	—	3	3
10½	—	—	—	—	4	4
11	—	—	—	—	1	1
Total ..	6	4	22	1	10	43

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin à	1 école
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	2 écoles
5 branches: les mêmes branches avec les sciences naturelles, à	9 —
5 branches: les mêmes, l'allemand étant remplacé par le dessin, à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, à	3 écoles
6 branches: les mêmes, sauf que les sciences naturelles sont remplacées par le dessin, à	4 —
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, à....	9 —
7 branches: les précédentes et l'hygiène, à.....	4 —
7 branches: les mêmes, sauf que le dessin remplace l'hygiène	4 —
8 branches: les mêmes branches avec l'hygiène....	14 —
Total ...	51 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	9 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, à	4 —
5 branches: les mêmes sauf la comptabilité qui est remplacée par les travaux à l'aiguille, à.....	3 —
6 branches: les mêmes avec l'hygiène.....	4 —
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à..	2 —
6 branches: les mêmes, l'allemand étant remplacé par l'hygiène, à	1 école
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	4 écoles
7 branches: les mêmes, l'hygiène remplaçant l'instruction civique, à.....	3 —
8 branches: les mêmes avec l'instruction civique, à.	2 —
8 branches: les mêmes branches, sauf que le dessin remplace les travaux à l'aiguille, à	5 —
9 branches: les précédentes avec les travaux à l'aiguille, à	6 —

Total... 43 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	24	27	51
3	24	14	38
4	3	2	5
Total ...	51	43	94

Des distributions de prix ont eu lieu à Bettembourg (g. et f.), Huncherange (f.), Lamadeleine (f.), Mondercange (g. et f.), Rumelange (g.) et Rodange (f.).

Personnel enseignant.

Aux 51 écoles de garçons étaient préposés 88 instituteurs. 60 maîtresses dirigeaient les 43 écoles de filles. Toutes les écoles de perfectionnement pour garçons et jeunes filles et les cours de dessin étaient dirigés par des instituteurs ou par des institutrices des écoles primaires ou primaires supérieures. 12 ouvroirs, 1 cours de cuisine et les 7 cours des écoles primaires se trouvaient sous la direction de maîtresses spéciales.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	15052 fr.
Part contributive des communes.....	13978 »
<hr/>	
Total	29030 fr.
Subsides accordés aux cours de couture des écoles	
primaires: de la part de l'État	776 fr.
De la part des communes.....	405 »
<hr/>	
Dépense totale ...	30211 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100—150	53	40	93
150—200	22	4	26
200—250	9	1	10
250—300	3	2	5
300—350	—	1	1
350—400	1	—	1
495+log.	—	1	1
500	—	1	1
600	—	4	4
700	—	1	1
990+log.	—	2	2
1025	—	1	1
1075	—	2	2
Total ...	88	60	148

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques renfermaient 3353 volumes et comp-
taient 826 lecteurs, dont 439 élèves. Le nombre des volumes
empruntés était de 9162. 3 bibliothèques n'avaient pas de
lecteurs. A Dudelange, Rumelange et Schifflange, les biblio-
thèques populaires étaient réunies aux bibliothèques scolaires.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves,
fonctionnaient à Differdange (138 volumes), Niedercorn (60
vol.) Obercorn (52 vol.), Dudelange (247 vol.), Esch (711 vol.).

Les communes suivantes ont voté des crédits spéciaux en
faveur des bibliothèques scolaires: Bettembourg (625 fr.),
Differdange (500), Dudelange (500), Frisange (150), Kayl (400),
Leudelange (25), Mondercange (210), Pétange (150), Reckange
(100), Rumelange (1250), Sanem (50), Schifflange (50).

b) Cours postsecondaires privés.

Des cours postsecondaires privés pour jeunes filles étaient
organisés à Dudelange (69 élèves), Esch (64), Lasauvage (22),
Pétange (50), Rumelange (30). Le programme de ces cours
comprenait, à Lasauvage, Pétange et Rumelange, les travaux
à l'aiguille, la coupe et l'économie domestique; à Esch, les
mêmes branches et l'allemand, le français, le calcul, la géogra-
phie, l'histoire, la tenue des livres, l'hygiène, le repassage, la
cuisine et le jardinage; à Dudelange, on enseignait l'allemand,
le français, la tenue des livres, la dactylographie, l'hygiène, la
coupe, les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine et le
jardinage. Les cours postsecondaires privés étaient dirigés *a)* à
Dudelange, par 6 religieuses, dont 3 luxembourgeoises et dont
2 avec le diplôme pour l'ouvrage manuel; *b)* à Esch, par 7
religieuses, dont 4 luxembourgeoises. 2 possédaient le brevet
d'enseignement postsecondaire, et 1 avait un diplôme de coupe;
c) à Lasauvage, par 1 sœur luxembourgeoise sans diplôme;
d) à Pétange, par 1 sœur luxembourgeoise avec le diplôme pour
l'ouvrage manuel; *e)* à Rumelange, par 1 sœur de nationalité
étrangère, sans diplôme. A Dudelange, Pétange et Rumelange,

l'enseignement observait le même horaire que les écoles primaires; à Esch, il durait 36 heures par semaine; à Lasauvage, il durait 3 heures par jour pendant 5 jours de la semaine. Toutes les écoles en question fonctionnaient durant toute l'année scolaire.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

4^e ARRONDISSEMENT : CANTONS DE DIEKIRCH, REDANGE ET VIANDEN.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Elles étaient au nombre de 6, dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme froebelien et 3 le diplôme pour l'ouvrage manuel; une maîtresse n'avait pas de brevet. Les maîtresses des 3 écoles citées en dernier lieu dans le tableau qui va suivre dirigeaient en hiver un ouvroir dans la même salle de classe; les 3 autres écoles fonctionnaient toute l'année. La fréquentation de ces écoles fut gratuite, à l'exception de l'école de Medernach, où les parents solvables payaient une rétribution semestrielle de 5 fr.

Localités.	Élèves.		Indem- nités fixes.	Indem- nités de logement.	Dépense totale.
	Garçons.	Filles.			
Diekirch(1 ^{er} deg.).	30	34	650	75	725
id. (2 ^e degré) ..	29	34	500	75	575
Ettelbruck	42	32	800	130	930
Medernach	19	17	125	log.	125
Perlé	26	30	375	id.	375
Vianden	16	18	300	id.	300
Total	162	165	2750	280	3030 fr.

b) L'École gardienne privée

de Bettendorf, dirigée par une sœur possédant le diplôme pour

l'ouvrage manuel, comptait 18 garçons et 26 filles. Elle fonctionnait seulement en été; en hiver, cette sœur dirigeait un ouvrier.

Marche des écoles gardiennes: 3 n^{os} 2 et 4 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 145 écoles primaires publiques, 1 de moins que l'année précédente, appartenaient à 84 ressorts scolaires et se divisaient en 39 écoles de garçons, 40 écoles de filles, 54 écoles mixtes ordinaires et 12 écoles mixtes pour les commençants.

Dans ce nombre n'est pas comprise l'école des filles de la 7^e année de Redange, qui fonctionnait seulement pendant une partie de l'année, après laquelle, ces élèves furent réunies à celles de l'école de filles ordinaire.

Comprenaient: 1 année d'études	17 écoles
2 années d'études	10 —
3 —	12 —
4 —	10 —
5 —	11 —
6 —	17 —
7 —	68 —

Les 39 écoles de garçons et 34 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 40 écoles de filles, 20 écoles mixtes ordinaires et les 12 écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch (pour les 5 premières années) et à Ettelbruck (pour le degré moyen et la 5^e année), l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste, pendant deux années consécutives, sous la direction de la même personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Sur les 145 salles de classe, logées dans 92 maisons d'école, 9 salles ne répondaient pas entièrement à leur destination: Arsdorf (filles), humide, trop petite; Beckerich (mixte), basse, accès incommode; Folschette (filles), trop petite, sombre;

Michelbouch, basse, accès incommode; Mœstroff, trop petite; Nagem, momentanément trop petite; Perlé (mixte, trop petite; Rambrouch (garçons), incommode, mal éclairée; Roodt, basse.

Un certain nombre de salles de classe ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire: Bettel (assoc. agricole, 14 f.), Bettendorf (id. 14 f.), Bigelbach (id. 6 f.), Biwels, (id. 6 f.), Burden (id. 12 f.), Calmus (id. 12 f.), Eppeldorf (id. 3 f.), Ermsdorf (id. 8 f.), Kehmen (id. 12 f.), Lannen (id. 6 f.), Medernach (id. 15 f.), Mertzig (id. 13 f.), Michelau (id. 5 f.), Nachtmanderscheid (id. 6 f.), Niederpallen (id. 12 f.), Perlé (id. 10 f. et chant, 1 f. p. sem.), Schieren g. (id. 2 f.), Schwebach (id. 12 f.), Stegen (id. 6 f.), Welscheid (id. 4 f. et chant, 8 f.), Bildorf (chant, 1 f. p. sem. hiver), Bourscheid (chant, 6 f.), Ettelbruck f. (Jungfrauenbund, chaque dimanche), Ettelbruck f. (Jünglings- und Borromaeusverein, chaque dimanche), Fouhren (chant, 15 f.), Hoscheid (chant, 40 f.), Saeul g. (chant, 6 f.).

Le nettoyage des salles de classe se faisait par les élèves à Grevels, Putscheid et Tandel. Dans les deux dernières localités, il a été impossible, à ce qu'il semble, de trouver une personne qui ait consenti à se charger de ce service.

Les salles de classe sont nettoyées seulement 3 fois par semaine à Arsdorf (f.), Beckerich (g. et mixte), Bettborn (4 écoles), Bildorf, Dellen, Ell, Gralingen, Redange (g. et prim. sup.).

Des places de récréation clôturées et plantées d'arbres se trouvaient près de 26 maisons d'école. 33 autres maisons étaient entourées de places assez spacieuses pour permettre l'exécution d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires. Les 10 maisons suivantes manquaient de places de récréation: Arsdorf (f.), Burden, Eppeldorf, Folschette (g.), Hoesdorf, Merscheid, Perlé (f. et m.), Schandel, Schieren (3 éc.), Stolzembourg. Les places de récréation étaient trop petites ou mal entretenues à Bettel, Bigelbach, Bigonville (g. et m.), Biwels, Bourscheid (g. et f.), Everlange (g. et f.), Lannen, Kehmen, Michelau, Roodt, Schwebach, Wahl (g. et f.), Weiler.

Au point de vue de la construction, *les lieux d'aisances* laissaient à désirer à Arsdorf (f.), Beckerich (3 éc.), Bettendorf

(g. et f.), Bourscheid (g. et f.), Ettelbruck (insuffisants quant au nombre), Folschette (g.), Grevels, Holtz, Lannen, Michelau, Nachtmanderscheid, Perlé (f. et m.), Redange (g. et prim. sup.), Rippweiler, Wahl (g. et f.). La situation afférente s'est améliorée à Bastendorf (f.).

Sous le rapport de la propreté, les cabinets étaient négligés à Beckerich (g. et m.), Bigonville (g. et m.), Dellen, Grevels, Michelau, Perlé (g.), Wahl (g. et f.). Ils ont été lavés par les élèves à Grevels et à Hoscheid (g. et f.).

Il n'y avait d'autre *jardin scolaire* que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem.

Des musées scolaires, assez complets, se trouvent aux écoles des garçons de Diekirch et à l'école primaire supérieure de Redange.

Le mobilier de classe a été complété ou renouvelé à 9 écoles par l'acquisition de bancs à 2 sièges, de pupitres, de tableaux noirs et d'armoires.

Le matériel d'enseignement a été augmenté resp. remplacé par l'acquisition de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles et des poids et mesures, de machines à lire et à compter, d'appareils physiques.

Le matériel de classe a été fourni aux élèves indigents en bonne qualité et en quantité suffisante.

La maison d'école de Welscheid a été agrandie. Les nouvelles maisons d'école de Gilsdorf et de Wolwelage vont être achevées. De nouveaux cabinets seront construits à Fohren. Dans la salle de classe de Rambrouch (g.), mal éclairée, il sera procédé au déplacement des fenêtres.

Matières d'enseignement.

Outre les branches prescrites, la tenue des livres figurait au programme de la 7^e année d'études à Diekirch. Au même endroit, le chant était enseigné par un maître spécial aux filles du degré moyen et du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 21 août à Diekirch et à Ettelbruck (23 éc.); le 26 août, à Medernach et Redange (11); le 28 août, dans 15 communes avec 64 écoles; le 31 août, dans 8 communes, comptant 39 écoles; le 12 septembre, dans 2 communes avec 8 écoles.

L'année 1915-1916 commençait le 29 septembre, dans les communes de Diekirch et d'Ettelbruck; le 1^{er} octobre, à Bettendorf, Ell, Ermsdorf, Putscheid (2 éc.), Vianden, Wahl; le 1^{er} lundi d'octobre, à Bastendorf, Beckerich, Bettborn, Bigonville, Erpeldange, Feulen, Folschette (les 2 éc. de Rambrouch), Fohren, Grosbous, Hoscheid, Medernach, Putscheid (3 éc.), Redange, Reisdorf, Saeul, Schieren, Vichten et la section de Michelbouch; le 1^{er} lundi après le 15 octobre, dans les communes d'Arisdorf et de Perlé, où les vacances sont fixées du 15 septembre au 15 octobre. Les écoles recommencèrent le 11, 12 et resp. 27 octobre à Folschette (grosses réparations), Mertzig (travaux des champs), Calmus et Useldange (nominations), resp. à Weiler et à Hostert (nominations).

Les classes duraient en hiver, de 8½—11½ et 1½—4½; 8½—11½ et 1—4; 9—midi et 1½—4½; 8½—11½ et 1½—4; en été, de 8—11 et 1—4; 9—midi et 2—5; 8—11½ et 1½—4.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2564	2693	5257
au-dessus de l'âge obligat. . .	18	16	34
Total . . .	2582	2709	5291

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 174.

Comptaient: 1—5 élèves	1 école
6—10 —	2 écoles
11—15 —	8 —
16—20 —	5 —

21—25 élèves	11 écoles
26—30 —	20 —
31—35 —	32 —
36—40 —	14 —
41—45 —	14 —
46—50 —	18 —
51—55 —	9 —
56—60 —	8 —
61—65 —	1 école
66—70 —	2 écoles

N'avaient pas plus de 10 élèves: Folkendange (4), Tandel (8), Walsdorf (7). Avaient plus de 60 élèves: Erpeldange (69), Mœstroff (69), Wolwelage (63).

Absences.

Le total des absences était de 86587 demi-journées, dont 81633 absences justifiées et 4954 absences non justifiées. 605 élèves, âgés de 11 ans et au delà, appartenant à 20 communes, avaient été dispensés temporairement, en vertu de l'art. 8, de la fréquentation scolaire pour une partie des heures de classe.

Absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève.			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Arsdorf	114	1862	50	5	16,3	0,4	—	16,7
Bastendorf	155	1968	277	68	12,7	1,8	0,5	15
Beckerich	259	2440	354	32	9,4	1,4	0,1	10,9
Bettborn	121	1165	779	39	9,6	6,4	0,3	16,3
Bettendorf	316	3312	1196	73	10,5	3,8	0,2	14,5
Bigonville	116	1150	14	1	9,9	0,1	—	10
Bourscheid	256	3986	305	383	15,6	1,2	1,5	18,3
Diekirch	437	6077	237	339	13,9	0,5	0,8	15,2

Ell.....	136	1335	30	48	9,8	0,2	0,4	10,4
Ermsdorf	123	2375	143	3	19,3	1,1	—	20,4
Erpeldange	105	1172	61	9	11,2	0,6	0,1	11,9
Ettelbruck	512	8497	1210	433	16,6	2,4	0,8	19,8
Feulen	118	2521	208	30	21,4	1,8	0,3	23,5
Folschette.....	245	6384	1617	1005	26,1	6,6	4,1	36,8
Fouhren	77	699	9	—	9,1	0,1	—	9,2
Grosbous	96	1848	95	30	19,2	1	0,3	20,5
Hoscheid	100	1047	296	—	10,5	3	—	13,5
Medernach	121	1358	73	237	11,2	0,6	2	13,8
Mertzig.....	117	1877	257	271	16	2,2	2,3	20,5
Perlé	282	2584	161	178	9	0,6	0,6	10,2
Putscheid.....	181	1405	71	57	7,8	0,4	0,3	8,5
Redange	293	4446	342	204	15,2	1,2	0,7	17,1
Reisdorf	96	660	73	—	6,9	0,7	—	7,6
Saeul	80	2154	286	39	26,9	3,6	0,5	31
Schieren	117	1039	186	216	10,7	2	2,2	14,9
Useldange	190	1086	139	14	5,7	0,7	0,1	6,5
Vianden	197	3261	804	246	16,5	4,1	1,2	21,8
Vichten	123	2192	155	131	17,8	1,3	1,1	20,2
Wahl	174	2148	157	863	12,6	0,9	5	18,5
Total	5257	72048	9585	4954	13,7	1,8	0,9	16,4

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité les écoles 3 fois et fait rapport à l'inspecteur; 4 commissions ont visité les écoles 2 fois, dont 3 avec rapport; 7 commissions les ont visitées une fois, dont 5 ont fait rapport à l'inspecteur; 17 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12 :

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	appliqué par la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur sur proposition de la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bastendorf....	—	—	3	—	1
Bettborn	—	—	3	—	—
Bettendorf ...	—	—	1	—	1
Bourscheid ...	—	—	2	—	1
Diekirch	13	13	—	7	—
Ell.....	3	—	1	—	—
Ettelbruck ...	—	—	18	—	6
Feulen	—	—	1	—	—
Folschette ...	25	—	19	—	4
Medernach ...	—	—	4	—	—
Mertzig.....	—	—	5	—	2
Perlé	—	—	6	—	1
Redange.....	—	—	7	—	—
Saeul	—	—	5	—	—
Schieren	—	—	10	—	1
Useldange	—	—	3	—	1
Vianden	13	—	10	—	4
Vichten	—	—	4	—	2
Wahl	—	—	28	—	8
Total	54	13	130	7	32

Le certificat d'études primaires a été délivré à 180 garçons et 246 filles, au total à 426 élèves.

110 enfants de la 7^e année, appartenant à 24 communes, ont eu des dispenses variant entre un mois et une année entière.

8 de ces élèves fréquenteront de nouveau l'école pendant le semestre d'hiver de cette année.

7 communes avec 30 écoles avaient remplacé la 7^e année par deux semestres d'hiver. A 17 de ces écoles, les élèves n'ont pas fait usage de cette permission et sont restés à l'école pendant le semestre d'été; à 5 écoles, une partie des élèves ont également préféré une année entière à deux semestres d'hiver.

En vertu de l'art. 105, les sections d'Arsdorf (filles) et Wolwelage avaient été dispensées d'introduire la 7^e année d'études, à cause de l'exiguïté des salles de classe.

Dans l'intérêt de son école primaire supérieure, la commune de Vianden avait étendu à 8 années d'études l'âge obligatoire pour les garçons.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 73 instituteurs, 43 institutrices laïques et 29 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

pour cause de déplacement.....	4
par suite de mise à la retraite	2
par suite de décès	2
pour avoir quitté la carrière	3

10 membres du personnel enseignant ont été remplacés, pour cause de maladie, pendant 4 jours à 8 mois; 3 membres l'ont été par suite de congés temporaires obtenus, resp. par suite de déplacement.

6 écoles ont chômé pendant 4 à 8 jours pour cause de maladie des titulaires, 3 écoles étaient fermées pendant les examens auxquels les titulaires prenaient part.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'enseign. prim. sup.	2	—	2	4
Brevet d'enseign. postscol..	15	7	14	36
Brevet d'aptitude pédagog.	28	23	9	60
Brevet provisoire	27	13	3	43
Autorisation	1	—	1	2
Total	73	43	29	145

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	3	2	8
2	29	14	14	57
3	40	24	13	77
4	1	2	—	3
Total ...	73	43	29	145

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	2	4	10
2	29	24	17	70
3	37	14	8	59
4	2	3	—	5
5	1	—	—	1
Total ...	73	43	29	145

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	2	—	4
2	18	13	15	46
3	47	25	14	86
4	6	3	—	9
Total ...	73	43	29	145

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	25	20	3	48
6—10	8	4	6	18
11—15	7	4	6	17
16—20	3	1	5	9
21—25	9	5	5	19
26—30	5	4	—	9
31—35	13	5	1	19
36—40	3	—	2	5
46—50	—	—	1	1
Total ...	73	43	29	145

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.		Institutrices		Total.		
	Nombre.	Sommes.	religieuses.				
			Nombre.	Sommes.			
			laïques.	Nombre.	Sommes.		
Traitements communaux .	73	125989,50	43	58816	29	25645	205450,50
Suppléments de traitement	47	38712,50	28	16037,50	—	—	54750
Primes de brevet	45	6250 ¹	31	3800	25	4250 ¹	14300
Indemnités de logement effectives	46	14350	15	3200	13	1360	18910
Total		185302	28	76853,50		31255	293410,50fr.
Valeur légale des logements fournis	27	7200	28	5750	16	910g.	12950

La moyenne du traitement communal était: pour l'instituteur de 1726 fr., pour l'institutrice laïque de 1252 fr., pour l'institutrice religieuse de 884 fr.

¹⁾ 3 instituteurs et 1 institutrice religieuse, en possession du brevet d'enseignement postscolaire, avaient une prime de brevet de 150 fr., parce que l'examen afférent a eu lieu à Pâques 1915.

La moyenne du traitement avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales était, pour l'instituteur, de 2637 fr., pour l'institutrice laïque, de 1921, pour l'institutrice religieuse avec indemnité de logement de 1078, sans indemnité de logement, de 1031+logement.

Du chef des *cours postcolaires* qu'ils dirigeaient, 63 instituteurs touchèrent 11220 fr., en moyenne, 178 fr.;

28 institutrices laïques 3362 fr., en moyenne, 120 fr.;

5 institutrices religieuses 397 fr., en moyenne, 79 fr.

Logements.

27 instituteurs, 28 institutrices laïques et 16 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 16 institutrices religieuses disposaient de 9 logements.

Sont insuffisants, resp. en mauvais état les logements d'instituteurs d'Ingeldorf, Michelau, Schandel, Schieren et les logements d'institutrices de Mertzig et Useldange. L'instituteur de Schandel recevait une indemnité partielle de 125 fr.

Les logements se composaient avec la cuisine:

Pièces.	Instituteur.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
3	1	13	—	14
4	1	13	4	18
5 et plus	25	2	5	32
Total ...	27	28	9	64

Une distribution de prix a eu lieu dans les communes de Beckerich, Bettborn, Bourscheid, Diekirch, Ell (la section de Roodt), Feulen, Fuhren, Grosbous, Medernach, Mertzig, Putscheid, Reisdorf, Saeul, Schieren, Useldange, Wahl.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 6 écoles primaires, où 105 élèves versèrent la somme de 4042,50 fr.

b) Écoles primaires privées.

L'école primaire du pensionnat de Diekirch comprenait les 2^e, 5^e et 6^e années d'études avec 7 élèves, dont 5 étrangères et 2 au-dessus de l'âge obligatoire. La religieuse qui dirigeait cette école avait le brevet d'enseignement postscolaire.

L'école primaire de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice pensionnée, comptait 18 garçons et 23 filles, répartis entre 6 années d'études.

L'école primaire du pensionnat d'Ettelbruck comprenait les 5^e et 6^e années d'études avec 11 élèves. La maîtresse religieuse possédait le brevet provisoire.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures pour garçons de Redange et de Vianden étaient dirigées par 2 instituteurs possédant le brevet d'enseignement postscolaire. Les élèves d'autres localités que la section de Redange payaient un minerval de 30 fr. par an; à Vianden, les élèves de nationalité étrangère seuls payaient une taxe scolaire de 24 fr.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Nombre des élèves	Redange.	Vianden.	Total.
de l'âge obligatoire	8	17 ¹⁾	25
au-dessus de l'âge obligatoire .	19	1	20
Total	27	18	45

¹⁾ A Vianden, l'âge obligatoire est étendu à 8 années consécutives pour les garçons.

Absences.

Localité.	Élèves de l'âge obligatoire. en vertu de l'art. 6.	Absences		Moyenne des absences par élève				
		avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec sans		Total de la moyenne.	
					avec	sans		
Redange (7 ^e année)	8	96	32	—	12	4	—	16
Vianden (7 ^e et 8 ^e années)	17	644	116	34	37,9	6,8	2	46,7
Total . . .	25	740	148	34	29,6	5,9	1,4	36,9

Les certificats d'études délivrés sont compris dans les chiffres indiqués plus haut.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	4800	fr.
Suppléments de traitement	1062,50	»
Primes de brevet	400	»
Indemnité de logement	400	» +1 log.
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	250	»
Total . . .	6912,50	fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

Le pensionnat de Diekirch comprenait, outre la classe primaire déjà mentionnée, une classe comptant 14 élèves de la 7^e année et 16 élèves de la 8^e année d'études, dirigée par une religieuse possédant le 4^e rang.

b) une classe primaire supérieure, comptant 20 élèves, dirigée par une religieuse de nationalité française, ayant le brevet français élémentaire;

c) un cours spécial préparatoire aux brevets français, dirigé

par une sœur française en possession du brevet français supérieur;

d) un cours de ménage et de coupe, dirigé par une sœur en possession du diplôme pour l'ouvrage manuel.

S'occupaient encore de l'enseignement dans les différentes classes 2 religieuses possédant le brevet d'aptitude pédagogique en même temps que le brevet français élémentaire et 1 sœur de nationalité française avec le brevet élémentaire. Une demoiselle anglaise diplômée était chargée du cours d'anglais, et un professeur enseignait la physique.

Le programme comprenait également la musique, la peinture, la sténographie et la dactylographie. Le nombre total des élèves était de 84, dont 5 étrangères.

Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait, outre la classe primaire renseignée, une classe avec 14 élèves de la 7^e année et 12 de la 8^e année d'études, dirigée par une religieuse possédant le brevet provisoire.

b) une classe primaire supérieure, comptant 10 élèves, dirigée par une sœur munie du brevet d'enseignement post-scolaire;

c) un cours spécial préparant aux brevets français, dirigé par une religieuse de nationalité française qui possède les deux brevets français;

d) un cours de commerce fréquenté par 7 élèves appartenant aux différentes classes et dirigé par une sœur possédant le brevet d'enseignement post-scolaire. Dans ce cours, on enseignait la tenue des livres, la sténographie et la dactylographie;

e) un cours composé de deux années d'études et fréquenté par 40 élèves préparait à l'École normale et était dirigé par 2 sœurs en possession du brevet d'aptitude pédagogique, resp. d'enseignement primaire supérieur.

4 autres religieuses, possédant l'une le brevet d'enseignement primaire supérieur et les 3 autres le diplôme pour l'ouvrage manuel, s'occupaient également de l'enseignement dans les différentes classes. L'une des dernières sœurs possédait aussi

le diplôme pour l'enseignement de la gymnastique. Le programme de l'établissement comprenait également l'anglais, la musique et la peinture. Le nombre des élèves était de 93, toutes luxembourgeoises.

Les certificats d'études délivrés aux élèves de 7^e année sont compris dans les chiffres déjà cités à la page 72.

Les résultats obtenus aux deux établissements ont été bons.

4. Cours postsecondaires.

a) Cours postsecondaires publics.

Les cours postsecondaires publics se composaient de 74 écoles pour garçons avec 598 élèves et de 48 écoles pour jeunes filles avec 528 élèves, au total 1126 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 625 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 34 cours de couture organisés aux écoles mixtes dirigées par des institutrices.

La fréquentation des cours postsecondaires était obligatoire, pour les garçons et les filles, à Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Schieren, Vichten et Wahl.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
2 à 2½	—	—	1 ¹⁾	1
4 à 4½	—	—	4 ²⁾	4
5 à 5½	5	4	57	66
6 et au delà.	—	3	—	3
Total ...	5	7	62	74

1) Durait seulement 2 mois, pour cause d'indisposition de l'institutrice.

2) Les leçons de cette école comptaient 3 heures.

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Perma- nentes.	Total.
	par semaine.				
2 à 2½	—	—	1	—	1
3 à 3½	2	—	1	—	3
4 à 4½	2	1	—	—	3
5 à 5½	8	12	13	5	38
toute l'année	—	—	—	3	3
Total ..	12	13	15	8	48

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	10 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à	7 —
5 branches: les précédentes avec la comptabilité, à	32 —
6 branches: les mêmes branches et l'instruction civique, à	4 —
7 branches: les précédentes avec l'économie politique, à	21 —
Total ...	<u>74 écoles</u>

Écoles de filles.

1 branche: la cuisine, à	1 école
1 branche: la couture, à	16 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à	3 —
5 branches: les précédentes avec la couture	19 —
5 branches: allemand, français, calcul, couture et ménage, à	7 —
8 branches: les précédentes et les sciences naturelles, l'instruction civique, l'économie domestique, à	1 école
11 branches: les mêmes branches avec la comptabilité, le dessin et le ménage, à	1 école
Total ...	<u>48 écoles</u>

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1	2	2	4
2	29	34	63
3	40	12	52
4	3	—	3
Total ...	74	48	122

Personnel enseignant.

Les 74 écoles de garçons étaient dirigées par 63 instituteurs, dont 7 dirigeaient 2 écoles d'adultes et dont 1 en dirigeait 3. 2 maîtres de dessin n'appartenaient pas au personnel enseignant des écoles primaires.

7 maîtresses laïques, sur 35, étaient étrangères à l'enseignement primaire. L'une de ces 7 possédait le diplôme pour l'ouvrage manuel. Celle-ci et les 6 autres s'occupaient exclusivement des travaux à l'aiguille.

8 maîtresses, sur 13, étaient étrangères à l'enseignement primaire et possédaient, à l'exception d'une seule, le diplôme pour l'ouvrage manuel, dont elles s'occupaient exclusivement.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	15013 fr.
Part contributive des communes	5035 »

Total 20048 fr.

Cours de couture des écoles primaires:

Subside de l'État	3555 fr.
Subventions communales	478 »

Total final..... 24081 fr.

Indemnités payées pour les cours post-scolaires.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	7	17	24
100 à 150 »	7	10	17
150 à 200 »	47	14	61
200 à 250 »	9	3	12
250 à 300 »	2	1	3
300 à 500 »	2	1	3
900 à 1200 »	—	2 ¹⁾	2
Total	74	48	122

Une distribution de prix a eu lieu à Diekirch (4 éc. de g. et 1 éc. de f.), Mertzig (g.), Reisdorf (g.), Everlange (g. et f.), Rippeweiler (g.).

Bibliothèques populaires.

Les bibliothèques populaires possédaient 2168 volumes et comptaient 511 lecteurs, dont 206 des écoles primaires et 227 des cours post-scolaires. Le nombre des ouvrages lus était de 3957. 8 bibliothèques ne fonctionnaient pas. 4 bibliothèques avaient moins de 10 lecteurs.

Crédits affectés à ces bibliothèques: Diekirch, 50 fr. et Ettelbruck, 50 fr.

Bibliothèques scolaires.

21 sections appartenant à 13 communes possédaient des bibliothèques scolaires, et 27 sections appartenant à 16 communes ont voté des crédits spéciaux dans l'intérêt de ces bibliothèques, savoir:

Nombre des volumes.		Crédits votés.	fr.
Bettborn	13	Bettborn	30
Bigonville	50	Bigonville	25

¹⁾ Les ouvriers permanents de Diekirch et d'Ettelbruck.

Bourscheid	30	Bourscheid 20 fr. p. cha-	fr.
Kehmen	38	cune des 6 sections.....	120
Michelau	24	Diekirch.....	50
Schlindermanderscheid ...	26	Ell	20
Welscheid	29	Eppeldorf	30
Diekirch.....	70	Erpeldange.....	70
Ell.....	40	Ettelbruck.....	50
Erpeldange	67	Feulen, 25 fr. pour chaque	
Ettelbruck.....	40	section.....	50
Grosbous	37	Dellen	10
Oberfeulen.....	27	Grosbous	20
Reisdorf	10	Medernach.....	38
Schieren.....	19	Reisdorf	15
Everlange	87	Schieren.....	30
Rippweiler.....	78	Useldange, 25 fr. à chaque	
Schandel.....	32	section.....	100
Useldange	25	Vianden	40
Buschrodt.....	9	Buschrodt.....	10
Wahl	13	Wahl	20

Total . vol. 764

Total . fr. 728

b) Cours postsecondaires privés.

1° L'ouvroir de Beckerich, dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel, comptait 25 élèves et fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

2° L'ouvroir de Bettborn, dirigé également par une religieuse diplômée, était fréquenté par 15 élèves et durait jusqu'à Pâques.

3° L'ouvroir de Bettendorf, dirigé par une sœur sans brevet, comptait 14 élèves et fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

4° L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année, comptait 41 élèves et était dirigée par une religieuse en possession du brevet d'aptitude pédagogique, assistée de 3 sœurs diplômées pour l'ouvrage manuel. L'une de ces dernières possédait en outre le diplôme pour l'enseignement des sciences ménagères. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de

tenue des livres, de sciences naturelles et spécialement d'agriculture étaient données par 4 professeurs de l'école agricole.

Les résultats obtenus aux 4 écoles d'adultes privées ont été bons.

5^e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CLERVAUX ET DE WILTZ.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 4 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une était en possession du diplôme afférent, 2 du diplôme pour l'ouvrage manuel; 1 n'avait pas de brevet. L'école de Wiltz durait toute l'année, les 3 autres écoles fonctionnaient seulement en été. En hiver, celles-ci étaient remplacées par des ouvroirs installés dans les mêmes salles et dirigés par les mêmes sœurs. Le mobilier de classe de l'école gardienne de Wiltz était bon, et le matériel d'enseignement peut être considéré comme complet; aux 3 autres écoles, le matériel d'enseignement était satisfaisant, mais le mobilier de classe laissait beaucoup à désirer. La fréquentation des écoles gardiennes était gratuite. L'âge d'admission a été de 3 ans à Weiswampach et de 4 ans pour les autres écoles.

Les autres renseignements sont fournis par le tableau qui suit.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Boulaide	11	20	50
Boxhorn	15	10	200
Weiswampach.....	10	16	50
Wiltz	32	47	800
Total .	68	93	1100 fr.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, dirigées par des religieuses non diplômées, étaient attachées aux écoles ménagères de Clervaux et de Troisvierges et duraient toute l'année. L'une comptait 18+18, l'autre 18+21 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 1 n^o 1, 2 n^{os} 2, 3 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 135 écoles primaires publiques — le même chiffre que l'année passée — appartenaient à 95 ressorts scolaires et se divisaient en 28 écoles de garçons, 28 écoles de filles, 76 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient: 2 années d'études	18 écoles
3 —	6 —
4 —	4 —
5 —	6 —
6 —	1 école
7 —	100 écoles

Dans 23 localités, la 7^e année d'études se composait de deux semestres d'hiver consécutifs. La section de Hoffelt était autorisée à restreindre provisoirement l'âge obligatoire à 6 années d'études, à cause de l'insuffisance de sa salle de classe.

Les 28 écoles de garçons et 57 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 28 écoles de filles, 19 écoles mixtes ordinaires et les 3 écoles pour les commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 8 salles de classe en mauvais état se trouvaient à Bockholtz (Gœsdorf), trop petite, basse, mal éclairée; Boxhorn (g.), basse, mal éclairée; Drauffelt, trop petite, mal aménagée; Eschdorf (mixte), basse; Fischbach, trop petite, humide; Kalborn, trop petite; Merkholtz, mal éclairée; Neidhausen, trop petite, mal éclairée.

Les salles de classe ci-après énumérées servaient aux réunions des associations agricoles: Boxhorn g. (5 fois), Rumlange (4), Stockem (1 f. p. sem.), Bœvange (4 + laiterie 1 f. p. sem.), Lullange (6), Troine g. (3), Holzthum (4), Reuler (6), Urspelt (6), Weicherdange (12 + laiterie, 3 f. + épargne 2 f. p. mois), Hoffelt (5), Fischbach (8), Hupperdange (7 + laiterie, 12), Drauffelt (6), Wilwerdange (8 + laiterie, 6), Eschweiler (8 + laiterie, 14), Selscheid (5), Dahl (15 + chant, 18 + pompiers, 3), Gœsdorf (3 + laiterie, 2), Nocher (6), Tadler (4), Heiderscheidergrund (5), Bavigne (4), Mecher (4), Nothum (6 + laiterie, 13), Allerborn (2 f. p. mois), Oberwampach (6), Enscherange (3), Berlé (3 + chant, 2), Doncols (35 + laiterie, 4), Grummelscheid (4), Nœrtrange (5), Winseler (7); elles servaient à d'autres usages: Hachiville (conseil communal, 25), Knaphoscheid, (laiterie, 12), Tarchamps g. (pompiers, 12), Merscheid (chant, 1 f. p. sem.), Kaundorf (id. 1 f. p. sem. hiver), Kautenbach (chant, 5 + épargne, 1 f. p. sem), Brachtenbach (chant, 2 f. p. sem. hiver + réun. popul., 3).

Sur 110 maisons d'école, 50 avec 51 salles de classe sont dépourvues de *places de récréation*. 29 places de récréation sont clôturées. 9 sont plantées d'arbres; celles de Nocher et de Rodershausen sont trop petites.

Les lieux d'aisances étaient en mauvais état à Beiler, Binsfeld (g. et f.), Buderscheid, Hachiville, Hoffelt, Holzthum, Knaphoscheid, Lieffrange, Siebenaler, Tadler, Wilwerwiltz. De nouveaux cabinets ont été construits à Surré et à Weiswampach; il en sera de même sous peu pour la section de Beiler. Les cabinets étaient insuffisants à Bockholtz (Hosingen), Boulaide (g.), Brachtenbach, Sassel, Selscheid. Ils faisaient défaut à Boxhorn (garçons); de nouveaux cabinets y sont en voie de construction.

Les cabinets ne sont pas séparés pour les sexes à Bockholtz (Hosingen).

L'entretien de la propreté laissait encore beaucoup à désirer. Les cabinets n'étaient pas lavés du tout à Asselborn, Baschleiden, Beiler, Drauffelt, Hamiville, Holler, Leithum, Neunhausen,

Nœrtrange, Selscheid et Tadler. Ils étaient lavés moins d'une fois par semaine à Allerborn, Alscheid, Bavigne, Berlé, Binsfeld g. et f., Biwisch, Böckholtz (Gœsdorf et Hosingen), Consthum, Dahl, Derenbach, Dorscheid, Eselborn, Fischbach, Grindhausen, Grummelscheid, Hautbellain, Huldange, Kaundorf, Kautenbach, Knaphoscheid, Lellange, Lieffrange, Lullange, Masseler, Mecher, Merkholtz, Neidhausen, Niederwampach g. et f., Nocher, Pintsch, Reuler, Roder, Rodershausen, Rumlange, Sassel, Siebenaler, Stockem, Tarchamps g. et f., Troine g., Troisvierges f., Weicherdange, Weiswampach, Winseler, soit auprès de 65 écoles.

Le mobilier de classe a été complété par l'acquisition de bancs à 2 sièges pour 5 écoles. Ces bancs manquent encore à 25 écoles, une armoire fait défaut à 10 écoles.

Le matériel d'enseignement a été remplacé et complété à 5 écoles par l'acquisition de nouvelles cartes géographiques; à 13 écoles, par l'acquisition de la collection Lutz et de tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles; à 7 écoles, par l'acquisition de matériel pour l'enseignement intuitif; à 3 écoles, par l'acquisition de globes terrestres.

Des musées scolaires assez complets se trouvent aux écoles de Gœsdorf et de Harlange.

La somme dépensée pour le *matériel de classe* fourni à 578 élèves indigents s'élevait à 3665,82 fr., soit 6,35 fr. en moyenne par élève. Pour 7 communes, les sommes dépensées étaient supérieures aux crédits alloués.

En fait *de nouvelles constructions*, il y a lieu de mentionner la maison d'école avec 2 salles de classe et 2 logements construite à Asselborn, les nouveaux cabinets de Surré et Weiswampach, déjà mentionnés, et les nouveaux cabinets construits auprès des écoles de filles à Wiltz.

La commune de Harlange a construit un logement d'institutrice avec 4 pièces. De grosses réparations ont été exécutées aux salles de classe de Neidhausen, Enseherange, Weiswampach et à la maison d'école de Beiler.

Matières d'enseignement.

L'enseignement comprenait partout les branches obligatoires déterminées par l'art. 23 de la loi scolaire. Outre ces branches, la tenue des livres en partie simple était enseignée aux écoles d'Esch. A Wiltz, un maître spécial enseignait la gymnastique au degré supérieur des garçons.

Durée du temps de classe.

Dans le 5^e arrondissement, 11 communes et 1 section, en tout 51 localités avec 63 écoles, ont fixé les grandes vacances du 14 septembre au 15 octobre; 4 communes et 2 sections, en tout 10 localités avec 19 écoles, les ont fixées au mois d'octobre.

Les grandes vacances commencèrent le 28 août au lieu du 1^{er} septembre, à Clervaux (4 éc.), Esch (3 éc.), Harlange (aux 2 éc. de Harlange), à 7 écoles de la commune de Hosingen et à 2 écoles (Marnach) de la commune de Munshausen; au lieu du 15 septembre, elles commencèrent le 11 dans les communes d'Asselborn (à 6 éc.), Boulaide (3 éc.), Bœvange (toutes), Heinerscheid (toutes, excepté Fischbach et Hupperdange), Wilwerwiltz (toutes), Winseler, excepté Grummelscheid; les cours cessèrent le 25 septembre au lieu du 1^{er} octobre, dans les sections d'Eselborn et d'Urspelt et à 2 écoles de la commune d'Eschweiler.

Au lieu du 1^{er} octobre, l'année scolaire courante a commencé le 4, à Drauffelt, Esch, Holzthum, Roder, Tarchamps; le 6, à Baschleiden; le 11, à Harlange (nominations); le 18, à Siebenaler (id.); au lieu du 15 octobre, elle a commencé le 18, à Allernborn, Niederwampach, Oberwampach, commune de Bœvange (toutes les éc.), section de Weicherdange, commune de Winseler; au lieu du 16, le 18, dans la commune d'Asselborn, à Boulaide, les communes de Hachiville, Heinerscheid. Weiswampach et Wilwerwiltz.

Les heures de classe les plus fréquemment en usage étaient, en hiver: 8½—11½ et 1½—4½; 8—11 et 1½—4½; 9—midi

et 1—4; en été: 8½—11½ et 1½—4½; 8—11 et 1½—4½ ou 9—midi et 1—4; 9—midi et 1½—4½; ou encore 9—midi et 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2570	2405	4975
au-dessus de l'âge obligat.	30	21	51
Total	2600	2426	5026

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 60.

Comptaient 6—10 élèves	2 écoles
11—20 —	19 —
21—30 —	35 —
31—40 —	29 —
41—50 —	31 —
51—60 —	13 —
61—70 —	5 —
71—80 —	1 école

N'avaient pas plus de 10 élèves les écoles de Neidhausen et d'Urspelt. Avaient plus de 60 élèves les écoles de Doennange (62), Wahlhausen (63), Baschleiden (66), Harlange, g. (67), Hachiville (70), Hoffelt (71).

352 garçons et 308 filles, âgés de 11 ans, avaient été dispensés temporairement de la fréquentation scolaire pour une partie des heures de classe.

91 élèves de la 7^e année avaient été dispensés pour le semestre d'été, dont 43 à la condition de retourner à l'école au semestre d'hiver suivant.

Absences.

Le total des absences était de 71432 demi-journées, dont 65064 absences justifiées et 6368 absences non justifiées.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Asselborn	310	3120	1223	1127	10	3,9	3,6	17,5
Bœvange	265	3555	332	247	13,4	1,2	0,9	15,5
Boulaide	204	1243	322	158	6	1,5	0,7	8,2
Clervaux	269	3952	338	94	14,7	1,2	0,3	16,2
Consthum	91	664	76	—	7,3	0,8	—	8,1
Esch	68	564	84	—	8,3	1,2	—	9,5
Eschweiler	113	1901	35	242	16,8	0,3	2,1	19,2
Gœsdorf	189	1995	200	271	10,5	1	1,4	12,9
Hachiville	141	1003	150	—	7	1	—	8
Harlange	194	3035	394	519	15,6	2	2,6	20,2
Heiderscheid	232	1565	237	64	6,7	1	0,2	7,9
Heinerscheid	301	3264	582	466	10,8	1,9	1,5	14,2
Hosingen	348	4860	248	115	13,9	0,7	0,3	14,9
Kautenbach	85	1443	60	13	17	0,7	0,1	17,8
Mecher	188	1455	56	193	7,7	0,3	1	9
Munshausen	196	2186	219	10	11	1,1	—	12,1
Neunhausen	73	1150	93	5	15,7	1,2	—	16,9
Oberwampach	168	2104	346	238	12,5	2	1,4	15,9
Troisvierges	462	6631	433	319	14,3	0,9	0,6	15,8
Weiswampach	264	4467	255	965	16,9	0,9	3,6	21,4
Wiltz	516	5717	455	1139	11	0,8	2,2	14
Wilwerwiltz	109	954	27	44	8,7	0,2	0,4	9,3
Winseler	188	1869	202	139	9,9	1	0,7	11,6
Total	4974	58697	6367	6368	11,7	1,2	1,2	14,1

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles, 1 commission a visité deux fois la moitié des écoles et une fois l'autre moitié; 10 commissions ont visité une fois les écoles, 2 commissions

ont visité une fois une partie des écoles; 8 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes.	Art. 10 appliqué par la commis- sion scolaire.	Art. 11 par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	Art. 12 appliqué par l'inspecteur	
			sur la proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Asselborn.....	—	40	—	42
Bœvange	—	12	—	4
Boulaide	—	13	—	1
Clervaux	—	6	—	—
Eschweiler	—	3	—	2
Gœsdorf.....	—	6	—	1
Harlange.....	—	15	—	7
Heiderscheid ...	—	5	—	—
Heinerscheid ...	—	36	—	10
Hosingen	—	7	—	—
Mecher	—	11	—	—
Oberwampach....	—	6	—	1
Troisvierges.....	—	34	—	—
Weiswampach....	—	26	—	16
Wiltz	32	23	8	1
Wilwerwiltz.....	1	3	—	1
Winseler.....	2	9	—	1
Total ..	35	255	8	87

Le certificat d'études primaires a été délivré à 181 garçons et à 226 filles, au total à 407 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats délivrés à la 7^e année attachée aux écoles primaires supérieures et à la 7^e année des établissements privés.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 85 instituteurs, 27 institutrices laïques et 23 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	13
par suite de mise à la retraite	14
par suite de décès	3

3 instituteurs et 1 institutrice étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 7, resp. 8 et 9 jours.

18 écoles ont chômé, par suite d'indisposition des titulaires, pendant 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 18 jours; 7 écoles, dont les titulaires ont pris part aux examens pour les brevets, ont chômé pendant 5 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brevet d'ens. prim. sup.....	3	—	1	4
Brevet d'ens. postscolaire ..	14	2	8	24
Brevet d'apt. pédagogique ..	34	13	6	53
Brevet provisoire	32	7	8	47
Autorisation	2	5	—	7
Total	85	27	23	135

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	—	2	6
2	45	15	19	79
3	36	12	2	50
Total ...	85	27	23	135

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	7	1	3	11
2	59	18	20	97
3	19	8	—	27
Total ...	85	27	23	135

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	1	2	6
2	33	12	16	61
3	45	11	5	61
4	4	3	—	7
Total ...	85	27	23	135

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	39	18	2	59
6—10	16	5	2	23
11—15	5	2	1	8
16—20	3	1	4	8
21—25	8	—	5	13
26—30	4	1	2	7
31—35	5	—	5	10
36—40	3	—	1	4
41—45	2	—	1	3
Total ...	85	27	23	135

Traitements communaux.

Les 85 instituteurs touchèrent en traitements communaux	140629 fr.
Les 27 institutrices laïques	33971 ¹ »
Les 23 institutrices religieuses	20624 »
Total	195224 fr.

Suppléments de traitement.

48 instituteurs recevaient	32450 fr.
9 institutrices laïques	2887,50 »
Total	35337,50 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs		Institutrices				Total.
		Nombre.	Sommes.	laïques.		religieuses		
				Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup. .	300	3	800	—	—	1	300	fr. 1100
Brev. d'ens. postsc. .	200	14	2800	2	400	8	1550	4750
Brev. d'apt. pédag. .	100	34	3400	12	1200	6	600	5200
Total	51	7000	14	1600	15	2450	11050

2 instituteurs et 1 institutrice religieuse ont passé à Pâques 1915 l'examen pour le brevet d'enseignement primaire supérieur, resp. d'enseignement postscolaire.

Indemnités de logement effectives.

42 instituteurs ont touché de ce chef la somme de	12980 fr.
10 institutrices laïques	1983,33 »
Total	14963,33 fr.

¹⁾ L'institutrice de Siebenaler est entrée en fonctions le 1^{er} novembre seulement.

2 indemnités d'instituteurs et 1 indemnité d'institutrice ont été seulement partielles.

Revenus du personnel enseignant.

	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitement. communaux.	140629	33971	20624	195224
Supplém. de traitem. . .	32450	2887,50	—	35337,50
Primes de brevet	7000	1600	2450	11050
Indemnit. d. log. effect	12980	1983,33	12 log.	14963,33
Total	193059	40441,83	23074	256574,83fr.

Les indemnités de logement effectives, resp. légales des instituteurs et des institutrices laïques s'élevaient à 23725+5600 = 29325 fr.

La moyenne du traitement communal était, pour l'instituteur, de 1654, pour l'institutrice laïque, de 1258 et pour l'institutrice religieuse, de 897 fr.

La moyenne du traitement communal avec les suppléments de traitement, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales était, pour l'instituteur, de 2397, pour l'institutrice laïque, de 1631 et, pour l'institutrice religieuse, de 1003 fr. + le logement.

Du chef *des cours postsecondaires* qu'ils dirigeaient,
 71 instituteurs ont touché 11796 fr., en moyenne, 164 fr.;
 15 institutrices laïques 1518 fr., en moyenne, 101 fr.;
 7 institutrices religieuses 835 fr., en moyenne, 119 fr.

Logements.

42 instituteurs, 17 institutrices laïques et 20 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes. Les 20 religieuses disposaient de 12 logements.

Les logements se composaient de:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
3	1 ¹⁾	5	—	6
4	3 ¹⁾	8	—	11
5	11	1	3	15
6	19	2	3	24
7 et plus.	8	1	6	15
Total ...	42	17	12	71

Les logements des deux institutrices de Clervaux sont insuffisants.

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Bœvange, Boulaide, Clervaux (seulement à Weicherdange), Consthum, Eschweiler, Gœsdorf, Hachiville, Heiderscheid (seulement à Tadler), Heinerscheid, Hosingen, Kautenbach, Mecher, Munshausen, Oberwampach, Troisvierges (excepté le chef-lieu et Hautbellain), Weiswampach, Wilwerwiltz et Winseler (excepté Grümmscheid, Nœrtrange et Winseler).

4 localités avec 12 écoles ont remplacé la distribution des prix par des excursions scolaires.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 12 écoles, où 184 élèves versèrent la somme de 3616,95 fr.

b) L'école primaire privée

attachée au pensionnat de Wiltz, dirigée par une religieuse brevetée, comprenait toutes les années d'études et comptait 16 élèves. Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 2 écoles primaires publiques pour garçons se trouvaient établies à Troisvierges et à Wiltz et comprenaient la 7^e année

¹⁾ Ce sont les logements de Masseler, Rumlange (occupés aujourd'hui par des institutrices), de Wahl (indemnité partielle) et de Rodershausen (non occupé par l'instituteur).

d'études et une année d'études primaires supérieures proprement dites. L'école primaire supérieure de Wiltz formait deux classes séparées, dirigées par deux instituteurs, un maître de dessin, un maître de chant et un maître de gymnastique. L'enseignement était gratuit à Troisvierges; à Wiltz, il l'était pour les élèves de la commune, tandis que les élèves forains payaient une rétribution scolaire variant de 15 à 25 fr., suivant la fortune de leurs parents. Les instituteurs possédaient: 2 le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 le brevet d'enseignement post-scolaire. Le maître de dessin de Wiltz avait également le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Élèves.

Écoles primaires supérieures de	De l'âge obligatoire (7 ^e année d'études).	Au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. sup. proprement dite).	Total.
Troisvierges.....	10	20	30
Wiltz	15	18	33
Total ...	25	38	63

Absences.

Écoles primaires supérieures de	Élèves de l'âge obligatoire (7 ^e année).	Absences			Moyenne des absences par élève			
		art. 6.	avec sans		art. 6.	avec sans		Total de la moyenne.
			per-mis-sion.			per-mis-sion.		
Troisvierges.....	10	96	17	—	9,6	1,7	—	11,3
Wiltz	15	138	180	167	9	12	11,1	32,1
Total ...	25	234	197	167	9,3	7,9	6,7	23,9

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	7900 fr.
Suppléments de traitement.....	2375 »
Primes de brevet.....	800 »
Indemnités de logement	1350 »
Indemnité du maître de dessin de Wiltz.....	600 »
Indemnité du maître de chant de Wiltz.....	200 »
Indemnité du maître de gymnastique de Wiltz ..	200 »
Indemnités des 3 ecclésiastiques chargés de l'enseigne- ment religieux	450 »

Total 13875 fr.

Résultats obtenus: 3 n^{os} 2.

b) École primaire supérieure privée.

Le pensionnat de Wiltz comprenait, outre la classe primaire déjà renseignée, 2 classes primaires supérieures, un cours composé de deux années d'études et préparant à l'école normale et un cours préparatoire aux brevets français.

Un ouvrier et un cours de ménage, attachés au pensionnat, fonctionnaient toute l'année.

Au programme figuraient, outre les matières prescrites, l'anglais, la peinture, la sténographie et la dactylographie.

Le pensionnat de Wiltz, la classe primaire comprise, était dirigé par 9 institutrices religieuses, dont une française, possédant le brevet supérieur français. Les autres maîtresses avaient: 1 le brevet provisoire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 2 le brevet français supérieur, resp. élémentaire, 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel, 2 étaient sans brevet.

Le nombre total des élèves était de 94, dont 16 de l'âge obligatoire et 3 étrangères. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postsecondaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles de garçons était de 80 avec 856 élèves inscrits, et le nombre des écoles de filles était de 68 avec 1027

élèves inscrites, au total 148 écoles avec 1883 élèves inscrits et 1463 élèves présents.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 389 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 23 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postcolaires était obligatoire pour les garçons et les filles dans les communes d'Esch, Harlange, Wiltz et Winseler.

Durée de l'enseignement.

Écoles des garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
3 à 3½	—	—	3	—	3
4 à 4½	1	2	15	—	18
5 à 5½	—	5	48	1	54
10 et plus	3	2	—	—	5
Total ..	4	9	66	1	80

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 à 6 leçons	Total.
	par semaine.			écoles permanentes.	
3 à 3½	2	—	—	—	2
4 à 4½	8	—	1	3	12
5 à 5½	27	4	10	2	43
6 à 6½	2	—	—	—	2
8 à 8½	1	—	—	—	1
10 et plus	5	—	1	2	8
Total ...	45	4	12	7	68

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	11 écoles
3 branches: allemand, calcul, sciences naturelles, à..	1 école
4 branches: français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à	1 —
4 branches: français, calcul, comptabilité, hygiène, à	1
5 branches: français, calcul, sciences naturelles, instruction civique, comptabilité, à	2 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à	7 —
5 branches: allemand, calcul, sciences naturelles, instruction civique, comptabilité, à	2 —
5 branches: français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, hygiène, à	1 école
5 branches: allemand, français, instruction civique, comptabilité, hygiène, à	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, instruction civique, comptabilité, à....	12 écoles
6 branches: les mêmes, l'allemand étant remplacé par l'hygiène, à	3 —
6 branches: les précédentes, l'instruction civique étant remplacée par l'allemand, à	8 —
6 branches: les mêmes, sauf que l'instruction civique remplace l'hygiène, à	3 —
6 branches: les mêmes, l'hygiène ayant remplacé les sciences naturelles, à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, dessin, à	1 —
7 branches: les mêmes et l'hygiène, à	1
7 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant l'allemand, à	1 —
7 branches: les précédentes, le dessin étant remplacé par l'allemand, à	15 écoles
7 branches: les précédentes, sauf que le dessin remplace l'instruction civique, à	2 —

7 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant l'hygiène, à	1 école
7 branches: les mêmes après que le dessin est remplacé par l'histoire, à	1 —
8 branches: les précédentes plus l'hygiène et le dessin et moins l'histoire, à	4 écoles

Total ... 80 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	52 écoles
3 branches: la même avec le dessin et l'hygiène, à ..	1 école
4 branches: français, dessin, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1
5 branches: français, calcul, sciences naturelles, économie domestique, hygiène, à	1 —
5 branches: français, calcul, dessin, comptabilité, économie domestique, à	1 —
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, économie domestique, à	1 —
6 branches: les mêmes plus le dessin et l'ouvrage à l'aiguille remplaçant les sciences naturelles, à ..	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, hygiène, à	1 —
6 branches: les précédentes, les sciences naturelles ayant remplacé la comptabilité, à	2 écoles
6 branches: allemand, français, comptabilité, économie domestique, dessin, hygiène, à	1 école
6 branches: français, calcul, comptabilité, économie domestique, dessin, travaux à l'aiguille, à	2 écoles
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, économie domestique, hygiène, travaux à l'aiguille, à	2 —
8 branches: les précédentes et la comptabilité, à ...	1 école
8 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaçant les sciences naturelles, à	1 —

Total ... 68 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total.
	garçons.	filles.	
1	2	1	3
2	40	43	83
3	37	47	84
Total ...	79	91 ¹⁾	170

Une école de garçons n'a pas été inspectée.

Personnel enseignant.

Les cours postsecondaires pour garçons étaient dirigés par 72 instituteurs, 1 professeur et 1 ecclésiastique. Les cours postsecondaires pour jeunes filles se trouvaient sous la direction de 15 institutrices laïques, de 18 religieuses, dont 7 appartenaient au corps enseignant des écoles primaires, et de 48 couturières.

Un cours postsecondaire de garçons avait 2, 2 autres avaient 3 maîtres. 2 instituteurs dirigeaient ensemble un 3^e cours postsecondaire. 7 instituteurs dirigeaient un cours d'adultes ordinaire et un cours de dessin; de même 1 institutrice laïque et 1 couturière ont dirigé 2 cours.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'État.....	21818 fr.
Part contributive des communes	2227 »

Total 24045 fr.

Les subsides accordés aux cours de couture des écoles primaires sont compris.

¹⁾ Les cours de couture des écoles primaires sont compris dans ce chiffre.

Avaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr.	4	19	23
100 à 150 fr. ...	57	60	117
150 à 200 fr. ...	18	6	24
plus de 200 fr...	3	6	9
Total ...	82	91	173

1 maître ne demandait pas d'indemnité.

Bibliothèques populaires.

Les 26 bibliothèques populaires renfermaient 2061 volumes et comptaient 307 lecteurs, dont 96 élèves des écoles primaires et 120 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus était de 1209. 6 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 8 bibliothèques en avaient moins de 10.

Bibliothèques scolaires.

Des commencements de bibliothèques scolaires existent dans les localités suivantes, énumérées dans l'ordre alphabétique des cantons et des communes: Biwisch (47 vol.), Sassel (11), Consthum (14), Holzthum (14), Hosingen (41), Wahlhausen (14), Beiler (34), Leithum (18), Binsfeld (28), Breidfeld (60), Holler (47), Weiswampach (16), Boulaide (20), Baschleiden (33), Surré (90), Esch (11), Nœrtrange (22).

Des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires ont été votés par les communes ou sections de communes suivantes: Asselborn (50 fr. pour les 6 sections), Bœvange (120 fr. pour les 5 sections), Hachiville (20 fr. pour les 2 sections), Hosingen (110 fr. pour les 6 sections), Troisvierges (300 fr. pour la commune), Weiswampach (205 fr. pour les 6 sections), Boulaide (75 fr. pour les 3 sections) Esch (20 fr.), Harlange (40 fr. pour les 2 sections), Kautenbach (30 fr. pour les 3 sections), Neunhausen (25 fr. pour la section d'Insenborn), Wiltz (500 fr.),

Winseler (50 fr. pour les 5 sections), au total 1545 fr. Les communes de Clervaux, Consthum, Heinerscheid, Munshausen, Eschweiler, Gœsdorf, Heiderscheid, Mecher, Oberwampach et Wilwerwiltz n'ont pas inscrit de crédit à cette fin.

b) Cours postsecondaires privés.

Les cours postsecondaires privés de Clervaux, Troisvierges, Wiltz (hospice) et Wiltz (pensionnat) étaient dirigés par 5 religieuses (2 à Troisvierges), dont 1 possédait le brevet d'enseignement postsecondaire et dont 4 avaient le diplôme pour l'ouvrage manuel. Un second ouvrage proprement dit, établi à Troisvierges, était dirigé par une religieuse sans brevet. Tous les cours duraient 11 mois et étaient fréquentés, dans l'ordre de leur énumération, par 21, resp. 15, 50, 22 et 25 élèves. Aux deux cours postsecondaires de Wiltz, on enseignait, outre la couture, l'économie domestique et le chant; à Clervaux, on enseignait le français, le dessin, l'économie domestique, la tenue des livres, le chant, l'hygiène et le ménage pratique; à Troisvierges, l'allemand, le français, le calcul, l'économie domestique, la tenue des livres, le chant, la gymnastique, l'hygiène et le ménage pratique.

Résultats obtenus: 4 n^{os} 2 et 1 n^o 3.

6^e ARRONDISSEMENT: CANTON DE CAPELLEN ET DE MERSCH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

L'école gardienne d'Eischen, fréquentée par 32 garçons et 32 filles de 4 à 6 ans, fonctionnait pendant le semestre d'été. Elle était dirigée par une maîtresse religieuse, en possession du diplôme pour l'ouvrage manuel, et chargée de la direction d'un ouvrage pendant l'hiver. L'indemnité totale était de 600 fr.

L'école gardienne de Rollingen, fréquentée par 10 garçons et 16 filles de 3 à 6 ans, fonctionnait toute l'année. Elle était dirigée par une maîtresse laïque non diplômée, qui touchait une indemnité de 500 fr.

b) L'école gardienne privée

attachée à l'école de ménage de Steinfort comptait 13 garçons et 18 filles de 3 à 6 ans et était dirigée par une sœur possédant le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Marche des écoles gardiennes: 2 n^{os} 2 et 1 n^o 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Le 6^e arrondissement comptait 120 écoles primaires publiques, le même nombre que l'année précédente. Ces écoles se divisaient en 39 écoles de garçons, 38 écoles de filles, 29 écoles mixtes ordinaires, 1 école mixte du degré moyen et 13 écoles mixtes pour les commençants.

Les 39 écoles de garçons et 19 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 38 écoles de filles, 10 écoles mixtes ordinaires, l'école mixte du degré moyen et les 13 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Comptaient: 2 années d'études.....	8 écoles
3 —	17 —
4 —	18 —
5 —	14 —
6 —	1 école
7 —	62 écoles

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 120 salles de classe appartenaient à 76 maisons d'école et à 63 ressorts scolaires. 10 salles de classe laissaient à désirer: Berg (f.), basse; Boevange (g.), sombre et humide; Eischen (g. II), trop petite; Garnich (f.), basse; Kehlen (f.), basse et trop petite; Kehlen (mixte), sert d'accès au secrétariat; Kopstal (g. II et f. II), trop petites; Schouweiler (g.), sombre, humide; Steinfort (g.), salle provisoirement établie dans la maison communale, basse et trop petite.

Des réparations aux salles de classe, resp. aux logements d'instituteurs ont été exécutés à Blaschette, Bœvange (g.), Bofferdange (f.), Cruchten, Dippach (g.), Eischen (g. I), Ernzen, Grevenknopp, Holzem (g. et f.), Hunsdorf, Kehlen (m.), Lintgen (f. II), Lorentzweiler (g. et f.), Mamer (f. I), Schoos, Schouweiler (g.), et Septfontaines (g.).

Les salles de classe servaient de lieux de réunions *a*) aux associations agricoles: à Angelsberg (10 fois), Beringen (3), Bettange (4+laiterie, 2 f.), Bœvange (g. 4 f., +laiterie, 1 f. par mois), Bofferdange (g. 10), Dahlem (3+différ. réunions 4 f.), Dippach (g. 4), Fingig (3), Glabach (5), Gœblange (2+laiterie 4), Grevenknopp (4), Hagen (g. 15), Hivange (4), Hollenfels (g. 8), Holzem (g. 1 f. par mois), Hunsdorf (4), Kahler (5+pompier 4), Kopstal (f. I 6), Mamer (g. I 2), Schoos (10+pompier 5+autres 2); *b*) à d'autres associations: Bascharage (m. musique), Berg (g. chant 1 f. par semaine), Berg (f. Paramentenverein, 2 f. par mois), Cruchten (laiterie 3, chant 20), Garnich (g. laiterie, 1 f. p. mois), Greisch (chant, 1 f. p. sem. hiver), Kehlen (m. laiterie, 1 f. p. mois), Kœrich (g. différ. réunions, 5 f.), Schoos (pompier et autres, 7), Septfontaines (g. chant 10), Steinfort (g. chant, 1 f. sem. hiver).

13 places de récréation sont clôturées, 29 ne le sont pas; 6 places de récréation de la première et 12 de la seconde catégorie sont plantées d'arbres. Des places de récréation manquaient à 28 maisons d'école renfermant 37 classes. Les élèves de ces écoles prennent leurs ébats sur les routes voisines, ce qui présente des dangers à Beringen, Bofferdange, Cruchten, Heffingen, Kopstal, Mœsdorf, Nommern, Reckange, Steinfort (g.). 14 places de récréation étaient trop petites.

La construction des *lieux d'aisances* laissait à désirer à Beringen, Bœvange (g. et f.), Brouch (g. et f.), Cruchten, Fingig, Fischbach, Glabach, Hagen (g.), Holzem (g. et f.), Hollenfels (g. et f.), Kœrich (g.), Lorentzweiler (f.), Reuland, Schrondeweiler, Tuntange (g. et f.), en tout près de 20 écoles.

Des réparations ont été effectuées aux latrines de Bettange, Brouch (g. et f.), Heffingen (f.), Hollenfels (g. et f.) et Mersch.

Les cabinets ont été lavés tous les jours à Bettange, 1 fois par semaine, à Bascharage, Berg, Beringen, Bœvange, Bofferdange, Clemency, Dahlem, Dippach, Eischen, Fischbach, Gœblange, Gosseldange, Hagen (g.), Hautcharage, Hunsdorf, Kleinbetingen, Kœrich, Kopstal, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mamer, Nommern, Schouweiler, Septfontaines et Tuntange; 2 fois par mois, à Blaschette, Brouch, Ernzen, Garnich (f. et m.), Glabach, Gras, Hagen (f.), Heffingen, Hollenfels, Holzem, Kahler, Roodt et Steinfort; 1 fois par mois, à Angelsberg, Cap, Cruchten, Garnich (g.), Hivange, Kehlen, Keispelt, Meispelt, Mœsdorf, Nospelt, Olm, Pettange (par les élèves) et Reckange; 6 fois par an, à Gœtzange; 5 fois par an, à Buschdorf; 4 fois par an, à Fingig, Greisch (par les élèves), Hobscheid, Linger, Schœnfels et Schoos; 2 fois par an, à Bissen, Mersch et Rollingen; 1 fois par an, à Grevenknopp. Les cabinets de Schrondweiler n'ont pas été lavés une seule fois.

Des musées scolaires bien assortis et bien soignés se trouvent à Kleinbetingen et à Mersch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été renouvelés ou complétés selon les besoins et conformément aux propositions des autorités scolaires.

Le matériel de classe a été fourni régulièrement et en quantité suffisante aux élèves indigents de toutes les écoles.

Matières d'enseignement.

Outre les matières prescrites, la tenue des livres a été enseignée au degré supérieur des garçons et des filles de Larochette ainsi qu'aux deux classes supérieures de toutes les écoles de la commune de Mersch.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances ont commencé le 31 août, dans la commune de Fischbach; le 30 août, dans la commune de Lintgen; le 25 août, dans celle de Larochette; le 28 août, dans les 19 autres communes.

L'année scolaire courante commença le 1^{er} octobre, dans les communes de Fischbach, Lintgen et Mersch; le 4 octobre, dans les communes de Bascharage, Bissen, Bœvange, Clemency, Dippach, Garnich, Hobscheid, Kœrich, Kopstal, Larochette, Heffingen, Lorentzweiler, Mamer, Nommern, Septfontaines, Steinfort et Tuntange; le 6 octobre, dans la commune de Berg; le 12 octobre enfin, dans celle de Kehlen.

Par suite des travaux des champs, les écoles chômèrent les après-midi du mois d'octobre, dans les communes de Hobscheid, Kœrich, Septfontaines et Tuntange.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver: 8½—11½ et 1½—4½; en été, 8—11 et 1—4.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2173	2149	4322
au-dessus de l'âge obligatoire	1	5	6
Total ...	2174	2154	4328

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 59.

La moyenne des élèves par école était de 36. La 7^e année d'études, introduite à toutes les écoles, comptait 188 garçons et 190 filles.

Avaient 11—20 élèves	16 écoles
21—30 —	30 —
31—40 —	29 —
41—50 —	29 —
51—60 —	12 —
61—70 —	4 —

Avaient plus de 60 élèves: Bissen (g. II, 67), Cruchten (63), Eischen (f. I, 62), Kopstal (f. II, 66).

Absences.

Le total des absences était de 59372 demi-journées, dont 57505 absences justifiées et 1867 absences non justifiées.

Par suite de maladies contagieuses, 3 écoles étaient fermées pendant 8 à 15 jours.

111 enfants de l'âge obligatoire étaient dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année, resp. pour toute l'année scolaire.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 6.	avec	sans	en vertu de l'art. 6.	avec	sans	
			permis- sion.			permis- sion.		
Bascharage	267	3531	214	98	13,2	0,8	0,3	14,3
Berg	95	1186	71	—	12,4	0,7	—	13,1
Bissen	190	1908	276	20	10	1,4	0,1	11,5
Bœvange	155	1726	344	30	11,1	2,2	0,2	13,5
Clemency	148	1037	280	49	7	1,9	0,3	9,2
Dippach	148	1978	219	70	13,4	1,4	0,4	15,2
Fischbach	85	2544	48	155	30	0,5	1,8	32,3
Garnich	156	3176	373	9	20,3	2,4	—	22,9
Heffingen	110	773	72	1	7	0,6	—	7,6
Hobscheid	368	3493	183	315	9,4	0,4	0,8	10,6
Kehlen	268	2221	360	12	8,3	1,3	—	9,6
Kœrich	209	1949	136	2	9,3	0,6	—	9,9
Kopstal	232	4340	554	178	18,7	2,3	7,6	28,6
Larochette	128	1267	91	38	9,9	0,7	0,3	10,9
Lintgen	168	1558	214	120	9,2	1,2	0,7	11,1
Lorentzweiler	182	2280	121	82	12,5	0,6	0,4	13,5
Mamer	287	2789	406	57	9,7	1,4	0,2	11,3
Mersch	424	6076	1258	456	14,3	2,9	1	18,2
Nommern	157	1589	122	4	10,1	0,8	—	10,9
Septfontaines	119	1289	216	1	10,8	1,8	—	12,6
Steinfort	304	3543	304	164	11,6	1	0,5	13,1
Tuntange	122	1289	101	6	10,5	0,8	—	11,3
Total	4322	51542	5963	1867	11,9	1,3	0,4	13,6

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité 2 fois les écoles, 6 commissions ont visité une fois les écoles. Les 15 autres commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12 :

Commune de	Art. 10.	Art. 11		Art. 12.
		après l'art. 10.	sans l'art. 10.	
Bascharage	—	—	1	—
Bissen	—	—	2	—
Bœvange	—	—	1	—
Clemency	—	—	1	—
Dippach	—	—	2	1
Fischbach	—	—	6	6
Garnich	—	—	1	—
Hobscheid	—	—	15	7
Kopstal	—	—	17	3
Kehlen	—	—	2	—
Lintgen	—	—	3	—
Lorentzweiler ..	1	1	—	1
Mamer	—	—	2	—
Mersch	1	1	3	1
Steinfort	—	—	4	4
Total	2	2	60	23

Le certificat d'études primaires a été délivré à 169 garçons et à 150 filles, au total à 319 élèves. Dans ce nombre sont compris les élèves de la 7^e année attachée aux écoles primaires supérieures.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 58 instituteurs, 44 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	6
par suite de mise à la retraite	4
par suite de décès	1

4 instituteurs et 6 institutrices étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 7 jours au minimum et 5 mois au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'ens. prim. sup.....	—	3	1	4
Brevet d'ens. postscolaire ..	17	13	3	33
Brevet d'aptitude pédag.....	27	19	7	53
Brevet provisoire	14	9	7	30
Total	58	44	18	120

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	2	1	5
2	36	35	15	86
3	19	7	2	28
4	1	—	—	1
Total ...	58	44	18	120

Assuidité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	2	1	5
2	37	37	16	90
3	17	5	1	23
4	2	—	—	2
Total	58	44	18	120

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	2	1	4
2	24	26	13	63
3	32	16	4	52
4	1	—	—	1
Total ...	58	44	18	120

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	24	23	2	49
6—10	8	5	3	16
11—15	3	4	3	10
16—20	5	2	1	8
21—25	7	5	1	13
26—30	4	3	2	9
31—35	6	2	2	10
36—40	1	—	2	3
41—45	—	—	1	1
46—50	—	—	1	1
Total .	58	44	18	120

Revenus du personnel enseignant.

En traitements communaux, les 58 instituteurs	
touchaient la somme de	96537 fr.
les 44 institutrices laïques.....	58270 »
les 18 institutrices religieuses	15993 »

Total 170800 fr.

La moyenne du traitement communal était :

pour l'instituteur de	1664 fr.
pour l'institutrice laïque de	1324 »
pour l'institutrice religieuse de	888 »

Suppléments de traitement.

41 instituteurs touchèrent de ce chef	26075 fr.
27 institutrices laïques	11487,50 »

Total ... 37562,50 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices				Total.
		Nombre.	Sommes.	laïques.	religieuses.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup. .	300	—	—	3	900	1	300	fr. 1200
Brev. d'ens. postsc. . .	200	17	3200	13	2550	3	600	6350
Brev. d'apt. pédag. . . .	100	27	2700	19	1900	7	700	5300
Total	44	5900	35	5350	11	1600	12850

4 instituteurs et 1 institutrice laïque ont obtenu à Pâques 1915 le brevet d'enseignement postscolaire.

Indemnités de logement.

29 instituteurs ont touché en indemnités de logement	8300 fr.
16 institutrices laïques	3800 »

Total 12100 fr.

Valeur légale des logements de 29 instituteurs	8150 »
— de 28 institutrices laïques	6000 »

Total des indemnités de logement 26250 fr.

Les 18 institutrices religieuses disposaient de 9 logements.

Dépense totale.

Revenus.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements comm. .	96537	58270	15993	fr. 170800
Suppléments de trait..	26075	11487,50	—	37562,50
Primes de brevet.....	5900	5350	1600	12850
Ind. de log. effectives.	8300	3800	9 log.	12100
Total	136812	78907,50	17593	233312,50

Moyenne du traitement communal avec les suppléments de traitement, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements:

Instituteur.....	2500 fr.
Institutrice laïque	1930 »
Institutrice religieuse	980 + logement.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires du chef des cours postsecondaires dirigés par une partie de ses membres.

51 instituteurs ont touché	10620 fr., en moyenne, 208 fr.
35 institutrices laïques ...	4975 fr., en moyenne, 142 fr.
5 institutrices religieuses .	1375 fr., en moyenne, 152 fr.

Logements.

29 instituteurs, 28 institutrices laïques et les 18 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	1 ¹⁾	—	1
3	1	5	—	6
4	10	13	5	28
5 et plus	18	9	4	31
Total ..	29	28	9	66

Des logements trop petits ou en mauvais état se trouvaient à Gosseldange, Heffingen, Kœrich, Nospelt, Reuland, Schouweiler (instituteurs); à Berg, Glabach, Heffingen, Lintgen (institutrices laïques); à Kœrich (institutrices religieuses).

Une distribution de prix s'est faite aux 62 écoles des communes de Bascharage, Bissen, Bœvange, Clemency, Dippach, Fischbach, Garnich, Hobscheid, Kehlen, Nommern, Septfontaines et Tuntange.

La caisse d'épargne fonctionnait dans la commune de Steinfort, où 40 élèves ont versé la somme de 984,33 fr.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les trois écoles primaires publiques pour garçons se trouvaient établies à Larochette, Mamer et Mersch. Les deux premières comprenaient deux années d'études d'enseignement primaire supérieur, l'autre n'en avait qu'une. A chacune des trois écoles primaires supérieures, la 7^e année d'études était attachée comme division inférieure. 1 instituteur possédait le brevet d'enseignement primaire supérieur, les 2 autres avaient le brevet d'enseignement postsecondaire. L'enseignement était gratuit à Mamer; à Larochette et à Mersch, les élèves étrangers à la commune payaient 30 fr. par année scolaire.

¹⁾ Une chambre d'un logement d'institutrice étant temporairement occupée par une école, l'institutrice touche une indemnité partielle.

Élèves.

Écoles de	de l'âge obligatoire (7 ^e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. sup.).	Total.
Larochette	3	36	39
Mamer	13	24	37
Mersch	8	21	29
Total ...	24	81	105

Absences de la 7^e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures.

Localités.	Élèves de la 7 ^e année.	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 6.	avec	sans	en vertu de l'art. 6.	avec	sans	
			permiss- sion.			permiss- sion.		
Larochette	3	4	6	—	1,3	2	—	3,3
Mamer	13	15	—	—	1,1	—	—	1,1
Mersch	8	88	23	—	11	3	—	14
Total	24	107	29	—	4,4	1,2	—	5,6

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	7300 fr.
Suppléments de traitement	2250 »
Primes de brevet.....	700 »
Indemnités de logement	1200 »
Indemnité d'un instituteur pour la surveillance des élèves pendant les heures d'études	250 »
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseigne- ment religieux (200 + 150 + 150)	500 »
Total	12200 fr.

Crédits de 100 fr. chacun destinés à l'alimentation des bibliothèques de Larochette et de Mamer	200 fr.
	<hr/>
Total final	12400 fr.

Les indemnités pour cours poscolaires perçues par 2 instituteurs sont renseignées dans le chapitre afférent.

Les résultats obtenus sont représentés par 3 nos 2.

4. Cours postcolaires.

a) Cours postcolaires publics.

Le 6^e arrondissement comptait 65 cours postcolaires pour garçons avec 564 élèves et 69 cours postcolaires pour jeunes filles avec 543 élèves.

* Les cours postcolaires étaient obligatoires, pour les garçons et les filles, à Berg, Beringen, Bœvange, Brouch, Cruchten, Greisch, Hagen, Heffingen, Hollenfels, Larochette, Lintgen, Mersch, Nommern, Reekange, Rollingen, Roodt, Septfontaines, Steinfort et Tuntange. Ils l'étaient seulement pour les garçons, à Gosseldange et Reuland, pour les filles seulement, à Angelsberg, Buschdorf, Ernzen, Fischbach, Grevenknopp, Kleinbettingen, Pettange, Schoos et Schrondeweiler. Les cours postcolaires étaient obligatoires au total à 22 cours généraux pour garçons et à 6 cours de dessin, à 20 cours postcolaires généraux pour filles et à 9 cours de couture. De cette dernière catégorie, 1 cours ordinaire et 1 cours de couture étaient organisés dans la même localité.

Dans le chiffre de 543 élèves ne sont pas comprises les 296 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 18 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Nombre des écoles.
	par semaine.				
2	—	—	1	—	1
3	—	—	1	—	1
4	—	—	1	—	1
5	1	8	45	3 ¹⁾	57
8	—	1	—	—	1
10	4	—	—	—	4
Total ...	5	9	48	3	65

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Cours perma- nents.	Nombre des écoles.
	par semaine.				
5	7	4	35	5	51
10	16	—	—	—	16
11	2	—	—	—	2
Total ..	25	4	35	5	69

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	17 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à	3 —
5 branches: les précédentes et sciences naturelles, à	43 —
6 branches: les mêmes et l'hygiène, à	1 école
7 branches: les précédentes et l'instruction civique, à	1 —

Total... 65 écoles

¹⁾ Ces 3 écoles étaient dirigées par deux maîtres.

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	26 écoles
1 branche: le repassage, à	1 école
1 branche: le ménage, à	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, économie domestique, à	11 écoles
6 branches: les précédentes, les sciences naturelles étant remplacées par les travaux à l'aiguille, à	2 —
7 branches: les mêmes avec les sciences naturelles, à	28 —
<hr/>	
Total ..	69 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Nombre des écoles.
	garçons.	filles.	
1	—	1	1
2	53	63	116
3	12	5	17
Total ...	65	69	134

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives. Le cours de dessin de Mersch a été donné par un professeur de l'école des artisans. Les cours postsecondaires ordinaires pour filles se trouvaient sous la direction des institutrices primaires.

Les cours de couture des écoles d'adultes et des écoles primaires étaient dirigés par 4 institutrices, 12 religieuses diplômées pour l'ouvrage manuel et 11 couturières non diplômées.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'État s'élevait à	15721 fr.
La part contributive des communes à	4291 »
<hr/>	
Total ...	20012 »

Subvention de l'État aux 18 cours de couture des écoles primaires	1871 fr.
Subvention des communes	742 »
	Total final..... 22625 fr.

Indemnités payées au personnel des cours postcolaires.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Nombre des écoles.
Moins de 100 fr.....	5	3	8
100 à 150 ».....	14	30	44
150 à 200 ».....	35	23	58
200 à 250 ».....	8	10	18
plus de 250 ».....	3	3	6
Total ..	65	69	134

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Clemency, Dippach, Garnich et Kehlen.

Bibliothèques populaires.

Les 23 bibliothèques populaires comptaient 2659 volumes et 349 lecteurs, dont 304 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés a été de 1787. 4 de ces bibliothèques n'existent plus, 7 autres ne fonctionnent pas, 2 des 12 restantes avaient moins de 10 lecteurs. Aucun crédit n'a été voté par les communes en faveur des bibliothèques populaires, mais la commune de Mersch payait une indemnité de 40 fr. au bibliothécaire. La bibliothèque de Steinfort est alimentée par les soins d'une société, dont les membres payent une cotisation annuelle.

Bibliothèques scolaires.

Les 17 communes suivantes ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires: Bascharage (120 fr.), Bissen (25), Bœvange (30), Clemency (20), Dippach (60), Fisch-

bach (15), Garnich (100), Heffingen (120), Kehlen (35), Kœrich (20), Kopstal (100), Larochette (125), Lintgen (25), Lorentzweiler (50), Mamer (100), Nommern (148), Tuntange (225).

Cependant les crédits votés par les communes de Garnich, Lintgen, Kehlen, Kœrich, Mamer et Tuntange n'ont pas été dépensés dans le but indiqué.

Des bibliothèques scolaires existaient dans les communes de Bascharage (99 vol.), Bissen (27), Bœvange (12), Clemency (23), Dippach (173), Fischbach (53), Heffingen (74), Kopstal (67), Larochette (129), Lorentzweiler (50), Nommern (41).

b) Cours postsecondaire privé.

L'ouvroir permanent de Larochette, dirigé par une sœur diplômée pour l'ouvrage manuel, était entretenu par la libéralité d'une famille de l'endroit. Il comptait 25 élèves et avait de bons résultats.

Erratum: A la page 92, 1^{re} colonne, ligne 16, lisez 197 et, au total, 4975 (au lieu de 4974).

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1914-1915, le pays comptait 37 écoles gardiennes publiques.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Écoles gardiennes ..	17	3	5	6	4	2	37
Nombre des élèves.	814	154	415	327	161	90	1961
Indemnités du personnel	19550	1800	5560	3030	1100	1100	32140

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 18 maîtresses laïques (la suppléante de Luxembourg comprise) et 22 maîtresses religieuses. Aux écoles gardiennes de Bonnevoie et de Dudelage étaient préposées deux maîtresses.

Écoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 960, 2 de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Écoles de garçons.....	70	52	108	39	28	39	336
Écoles de filles	70	52	107	40	28	38	335
Écoles mixtes ordinaires .	21	47	12	54	76	30	240
Écoles mixtes pour les com- mençants	11	7	3	12	3	13	49
Total par arrondissement .	172	158	230	145	135	120	960

Les écoles primaires étaient installées dans 486 maisons communales, 2 baraques scolaires et 10 maisons particulières.

61 salles de classe ne répondaient pas entièrement à leur destination.

Elles se répartissaient de la manière suivante entre les 6 arrondissements :

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Salles défectueuses	14	11	9	9	8	10	61

Nombre des *logements* fournis au personnel enseignant par les communes respectives :

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Logements fournis	28	75	39	64	71	66	343
Logements trop petits ou en mauvais état	5	9	1	6	3	11	35

Les *places de récréation* manquaient à 113 maisons d'école ; elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées auprès de 60 maisons.

Dans 79 endroits, 2 de moins que l'année passée, les *lieux d'aisances* étaient de construction défectueuse ou insuffisants par le nombre des cabinets.

L'entretien de la propreté peut être qualifié de satisfaisant pour quatre arrondissements, tandis que, pour les deux autres ressorts, il continue à être insuffisant.

Élèves des écoles primaires ordinaires.

	Arrondissements						Total.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
De l'âge obligatoire :							
Garçons	3814	3040	5932	2564	2570	2173	20093
Filles	3756	3117	5574	2693	2405	2149	19694
Total par arrondissement	7570	6157	11506	5257	4975	4322	39787
Sans distinction d'âge :							
Garçons	3846	3040	5981	2582	2600	2174	20223
Filles	3767	3117	5596	2709	2426	2154	19769
Total par arrondissement	7613	6157	11577	5291	5026	4328	39992

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 486, savoir:

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
augmenté de	2	11	—	—	60	—	73
diminué de	—	—	326	174	—	59	559
Total ...							486

Dans ces chiffres ne sont pas compris les 430 élèves de l'âge obligatoire renseignés plus loin, qui fréquentaient la 7^e année d'études attachée temporairement aux écoles primaires supérieures publiques. Leurs absences ne figurent pas non plus dans le tableau qui va suivre.

Assiduité scolaire.

Absence en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
Absences justifiées:							
a) en vertu de l'art. 6	132377	78827	211034	72048	58697	51542	604525
b) en vertu des art. 7 et 8 .	4946	6794	7654	9585	6367	5963	41309
Absences non justifiées . . .	11947	2902	15328	4954	6368	1867	43366
Total par arrondissement . . .	149270	88523	234016	86587	71432	59372	689200

Moyennes des absences par élève.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
Absences justifiées:							
en vertu de l'art. 6	17,4	12,8	18,3	13,7	11,7	11,9	14,3
en vertu des art. 7 et 8	0,6	1,1	0,6	1,8	1,2	1,3	1,1
Absences non justifiées	1,6	0,4	1,3	0,9	1,2	0,4	1
Total de la moyenne	19,6	14,3	20,2	16,4	14,1	13,6	16,4

Commissions scolaires.

9 commissions scolaires ont visité 4 fois les écoles, 2 commissions l'ont fait 3 fois, 11 commissions ont visité 2 fois les écoles, 34 commissions les ont visitées une seule fois. 74 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Articles.	Arrondissements						Total.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
10	216	21	300	54	35	2	628
11	179	101	192	143	255	62	932
12	122	37	190	39	95	23	506

Le certificat d'études primaires, comme il résulte du tableau suivant, a été délivré à 2806 élèves. Dans ce chiffre sont compris les certificats d'études délivrés aux élèves de la 7^e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures publiques et de la 7^e année des établissements privés.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Garçons	209	246	375	180	181	169	1360
Filles	244	290	290	246	226	150	1446
Total	453	536	665	426	407	319	2806

2 sections du 1^{er} et du 4^e, 1 section du 2^e et du 5^e arrondissement ont été temporairement dispensées, en vertu de l'art. 105, de l'introduction de la 7^e année d'études, à cause de l'exiguïté de leurs salles de classe.

Le personnel enseignant se composait de 965 membres, y compris les 5 membres suppléants de Dudelange, Esch et Luxembourg.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Instituteurs.	85	83	114	73	85	58	498
Institutrices laïques .	60	57	60	43	27	44	291
Institutrices relig. ...	29	18	59	29	23	18	176
Total par arrondissement	174	158	233	145	135	120	965

Résultats obtenus.

Notes.	Arrondissements						Total.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
1 (très bien	6	—	4	4	6	4	24
2 (bien)	62	60	122	46	61	63	414
3 (satisfaisant) ...	95	88	99	86	61	52	481
4 (insuffisant) ...	9	10	5	9	7	1	41
Total	172	158	230	145	135	120	960

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Traitements communaux.	314776	236897	424266	205450,50	195224	170800	1547413,50
Suppléments de traitem.	80730,75	69849,50	76525	54750	35337,50	37562,50	354755,25
Primes de brevet	30100	15650	32750	14300	11050	12850	116700
Indemnités de logement effectives	52075	20700	66550	18910	14963,33	12100	185298,33
Total pr arrondissement. fr.	477681,75	343096,50	600091	293410,50	256574,83	233312,50	2204167,08

Moyenne du traitement communal.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Instituteurs	2221	1731	2364	1726	1654	1664	1893
Institutrices laïques	1665	1349	1611	1252	1258	1324	1410
Institutrices religieuses ..	899	903	983	884	897	888	909

Moyenne du traitement, y compris les suppléments de traitement, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total de la moyenne.
Instituteurs	3449	2718	3534	2637	2397	2500	2872
Institutrices laïques ...	2570	2027	2302	1921	1631	1930	2063
Institutrices religieuses	1044 ¹⁾	1009 ¹⁾	1152 ¹⁾	1054 ¹⁾	1003 ¹⁾	980 ¹⁾	1040 ¹⁾

¹⁾ + logement.

Moyenne des indemnités pour cours postsecondaires payées à 402 instituteurs, 162 institutrices laïques et 68 institutrices religieuses.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total de la moyenne.
Instituteurs	265	201	159	178	164	208	196
Institutrices laïques ...	157	151	152	120	101	142	137
Institutrices religieuses.	266	135	114	79	119	152	144

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
pour garçons.....	3	4	5	2	2	3	19
pour filles.....	3	3	4	—	—	—	10

Le nombre des écoles primaires supérieures publiques était le même que l'année précédente.

Nombre des élèves.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
<i>Garçons :</i>							
de l'âge obligat. (7 ^e année d'études)	66	45	105	25	25	24	290
au-dessus de l'âge obligat. (école primaire supér. proprement dite)	73	67	164	20	38	81	443
Total	139	112	269	45	63	105	733
<i>Filles :</i>							
de l'âge obligatoire (7 ^e année d'études)	34	29	77	—	—	—	140
au-dessus de l'âge obligat. (école primaire supér. proprement dite)	62	46	49	—	—	—	157
Total	96	75	126	—	—	—	297

Dépenses.

Arrondissements						Total.
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
22525	19992,50	36059	6912,50	13875	12400	111764 fr.

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 21 instituteurs, 1 institutrice laïque et 13 institutrices religieuses. 2 écoles de garçons étaient dirigées par deux titulaires; à l'école supérieure pour jeunes filles de Luxembourg se trouvaient préposées 5 religieuses.

Les conférences d'arrondissement, à cause des circonstances du moment, n'ont pas eu lieu à la fin de l'année scolaire 1914-1915.

Cours postsecondaires.

Nombre des cours.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
pour garçons.....	70	89	51	74	80	65	429
pour filles.....	49	53	43	48	68	69	330
Total p ^r arrondissement.	119	142	94	122	148	134	759

Nombre des élèves.

Garçons.....	779	946	1052	598	856	564	4795
Filles.....	731	800	959	528	1027	543	4588
Total p ^r arrondissement.	1510	1746	2011	1126	1883	1107	9383

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 2169, qui fréquentaient les écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles, également subventionné, est soumis à l'inspection ordinaire. Les subsides accordés à ces cours sont compris dans le tableau des dépenses qui suivra.

Les cours postcolaires généraux étaient obligatoires : a) pour les garçons et les filles, dans 113 localités; b) pour les garçons seuls, dans 15 localités; c) pour les filles seulement, en 9 endroits.

Dépenses.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Subsides de l'État	16172	21512	15828	18568	21818	17592	111490
Parts contributives des communes	9376	8207	14383	5513	2227	5033	44739
Total par arrondissement..... fr.	25548	29719	30211	24081	24045	22625	156229

La dépense totale

s'élève donc aux sommes suivantes:

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Écoles gardiennes	19550	1800	5560	3030	1100	1100	32140
Écoles primaires ordin.	477681,75	343096,50	600091	293410,50	256574,83	233312,50	2204167,08
Écoles primaires supér. . .	22525	19992,50	36059	6912,50	13875	12400	111764
Cours postcolaires	25548	29719	30211	24081	24045	22625	156229
Total p. arrondissement	545304,75	394608	671921	327434	295594,83	269437,50	2504300 fr. (chiffre rond.)

La dépense totale dépasse celle de 1913-1914 de 44580 fr.

Aux chiffres énoncés ci-dessus viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier de classe et du matériel d'enseignement, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix ou fêtes scolaires, à l'organisation des bibliothèques scolaires, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire et post-scolaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte, il faudrait connaître encore le montant des frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur réelle des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel enseignant.

Bibliothèques.

a) *Bibliothèques populaires.*

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Nombre des bibliothèques.	28	28	13	31	26	23	149
Nombre des volumes	1853	3005	3353	2168	2061	2659	15099
Nombre des ouvrages lus . .	1298	3128	9162	3957	1209	1787	20541
Nombre des lecteurs	295	3118	826	511	307	349	5406
dont élèves	255	2757	439	433	216	304	4404

40 bibliothèques n'avaient pas de lecteur; 26 en avaient moins de 10.

b) *Bibliothèques scolaires.*

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient dans 77 localités et comptaient 4544 volumes au total.

Des crédits spéciaux ont été votés en faveur des bibliothèques scolaires par 87 communes, au montant total de 10486 fr. Toutefois, 6 communes du 6^e arrondissement n'ont pas dépensé les sommes affectées à cette fin.

Luxembourg, le 22 février 1916.

L'inspecteur principal de l'enseignement primaire,

Jules KEIFFER.



Rapport

sur la situation de l'Institut des sourds-muets, pendant l'année scolaire 1914-1915.

Pendant l'année scolaire 1914-1915, l'établissement des sourds-muets était fréquenté par 17 enfants, dont 9 garçons et 8 filles, répartis sur 2 classes. La classe de M. Hemmen comptait 9 élèves de 6^e année, celle de M. Schuler 2 élèves de 4^e et 6 élèves de 1^{re} année. Aucun élève n'a quitté l'établissement à la fin de l'année scolaire écoulée.

Grâce au subside de 75 fr. dû à la bienveillance de M. le Directeur général de l'Intérieur, les enfants ont pu faire le 30 juin une excursion très réussie à Larochette et à Mersch.

Au cours de deux visites au couvent des sœurs Franciscaines, route d'Arlon, la Commission de surveillance a constaté que la nourriture des élèves répondait aux engagements souscrits par les sœurs. Elle a visité également l'atelier de couture dirigé par les sœurs, rue du Curé.

La Commission a constaté avec plaisir que le cours de gymnastique confié à M. Hemmen promettait de donner les plus heureux résultats pour la santé des enfants.

Il en est de même du cours de dessin, nouvellement introduit. Là surtout, les enfants sourds-muets peuvent faire preuve d'efforts personnels et de travail spontané. De ses visites répétées, la Commission a emporté l'impression très nette que l'enseignement des sourds-muets, suivant les principes aujourd'hui reconnus de la « Arbeitsschule », devra s'orienter surtout vers le dessin et les travaux manuels; que les travaux manuels ne devront pas se borner au cartonnage, mais s'étendre au travail

du papier en général, au modelage plastique, au travail sur bois etc. Outre l'écriture, le dessin et le travail manuel permettront à ces pauvres déshérités de la terre de se faire comprendre partout et de trouver plus facilement un gagne-pain.

Il faudra aussi quelque jour envisager la possibilité de les préparer à la lutte pour l'existence dans des ateliers spéciaux, à l'instar de ce qui existe dans les établissements étrangers.

En remplacement de notre regretté collègue, M. Michel Meyers, M. Esch, professeur à l'Athénée, a été nommé membre de la Commission de surveillance.

Luxembourg, le 10 octobre 1915.

La Commission de surveillance,
Jules KEIFFER.
Nicolas BRAUNSHAUSEN.
M. ESCH.

Rapport

sur la situation de l'Établissement de Berbourg, pendant l'année scolaire 1914-1915.

◆

Pendant l'année 1914-1915, l'établissement était fréquenté par 16 élèves, dont 8 à l'école proprement dite et 9 à l'école professionnelle.

Le personnel enseignant était le même que pendant 1913-1914, à l'exception de M. Feyder, chargé des cours de musique et de chant, qui a été remplacé provisoirement par M. Nepgen, organiste et maître de musique à Grevenmacher.

Les branches d'enseignement n'ont pas changé non plus. C'étaient, à l'école proprement dite, l'instruction religieuse et morale, la lecture et l'écriture d'après les méthodes Braille et Klein, l'arithmétique, la dactylographie, les éléments de l'histoire nationale et le luxembourgeois, les éléments des sciences physiques et naturelles, la géographie, le chant et la musique, le modelage; pour les filles les travaux à l'aiguille et les notions d'économie domestique.

Le profit que les élèves ont retiré des travaux auxquels ils se sont livrés s'élève à la somme de 802,50 fr., versée dans leur caisse de travail. Malgré la situation extraordinaire créée par la guerre, l'écoulement des objets fabriqués s'est fait d'une manière satisfaisante.

Pour faire de tous les élèves, dans la mesure du possible, des membres utiles de leurs familles, ils ont été également initiés, les filles surtout, aux travaux domestiques.

L'état sanitaire de l'établissement était, en général, très

satisfaisant. Il n'y avait qu'un seul cas de maladie où l'intervention du médecin était reconnue nécessaire.

A cause des difficultés de voyage dans les temps extraordinaires que nous traversons, il a dû être fait abstraction pendant l'année scolaire écoulée des grandes excursions qui ont eu lieu les années antérieures. Les sœurs ont cherché à y suppléer par des promenades hebdomadaires dans les alentours de Berbourg, qu'elles ont rendues aussi attrayantes et instructives que possible.

D'après la soumission présentée par Madame la supérieure et dûment approuvée par M. le Directeur général de l'Intérieur, les sœurs ont touché pour le logement, le chauffage, la literie, l'entretien et le lavage des effets d'habillement une indemnité de 1,65 fr. par jour et par élève, y compris une hausse de 25 centimes par jour et par élève, reconnue nécessaire à la suite de la cherté des vivres.

Le 3 juin dernier, 40 membres du personnel enseignant du canton d'Esch ont fait une visite à l'établissement. Ils ont assisté aux leçons données par les sœurs dans les différentes branches d'enseignement et se montraient émerveillés des résultats obtenus. Ce qui les a intéressés surtout, c'est la méthode employée pour apprendre aux jeunes aveugles la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie et les travaux manuels.

Comme les années antérieures déjà, des dames bienfaitrices de Luxembourg ont rivalisé de zèle pour compléter la bibliothèque de l'institut par la traduction de livres en Braille.

Luxembourg, le 5 octobre 1915.

La Commission de surveillance,

Fr. MERSCH.

Jules KEIFFER.

J. MEYERS.

Rapport

sur la situation de l'établissement pour enfants arriérés à Betzdorf, pendant l'année scolaire 1914-1915.

Le nombre des élèves qui, au commencement de 1914-1915, était de 50 a augmenté dans le courant de l'exercice scolaire de 4, de sorte que l'année scolaire a clôturé avec 54 enfants répartis sur les quatre divisions (école préparatoire, école proprement dite, ouvroir et asile).

Les résultats obtenus dans les différentes classes ont été, en général, très satisfaisants. Les progrès faits par les élèves de l'école proprement dite répondent à peu près aux connaissances prescrites par le plan d'enseignement dans les trois premières années d'études primaires.

A l'ouvroir, nous avons également pu constater de bons résultats. Les filles ont appris à tricoter, à coudre à la main et à la machine, à faire des chemises, à repriser, à épousseter les meubles, à balayer et à nettoyer les appartements.

Pour exercer l'habileté de la main, les garçons ont été initiés au tricotage de corde, à l'entrelacement de tapis, à la broserie et les plus habiles d'entre eux à la sculpture en bois. C'est un vrai plaisir de voir les figures radieuses de ces pauvres petits quand ils ont réussi à achever un objet quelconque, et ils sont fiers des succès de leurs efforts.

La santé des élèves a été en général très bonne; aucune maladie contagieuse n'a été constatée.

Pour l'entretien des enfants, les sœurs ont touché une indemnité de 1,55 fr. par jour et par élève, y compris une hausse de 0,15 fr. provoquée par la cherté des vivres.

Les sœurs se sont acquittées de leur délicate mission avec beaucoup de tact et de dévouement.

Luxembourg, le 5 octobre 1915.

La Commission de surveillance,

Fr. MERSCH.

Jules KEIFFER.

J. MEYERS.

